

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87, CCP 23-513. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.— 3 mois Fr. 11.— 6 mois Fr. 22.— 1 an Fr. 44.— LE NUMÉRO 30 ct. Directeur: René Meylan. Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt. Rédacteurs: Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne), Louis Piguet (Genève).

L'exploitation des locataires

À partir de quelle limite les exigences d'un propriétaire d'immeuble ont-elles un caractère usuraire? Un litige a permis au tribunal de se prononcer nettement. A Bâle, une société, la Camugio S. A., propriétaire de trois maisons-tours qui offrent des logements d'une, de deux, de trois et de quatre pièces, a vendu ses actions, en juillet 1963, à une autre société immobilière, la Valorima S. A., laquelle a confié la gestion des immeubles à une troisième société, la Möblierrungs A. G., Zurich. Pour que le lecteur puisse suivre les méandres de l'opération, relevons que le principal actionnaire de la Möblierrungs A. G., qui en est aussi le gérant, est un sieur K. S., membre du Conseil d'administration de la Camugio S. A.; le même personnage a procédé à l'achat des actions au nom de la Valorima S. A. Juridiquement cependant, la Camugio S. A. est restée propriétaire des immeubles.

SOUS LES FOURCHES CAUDINES

Au moment où les logements sont devenus disponibles, le contrôle des loyers avait fixé les taux maximums des loyers, selon les logements, entre 1520 et 3320 fr.; ces taux assuraient un rendement de 110 000 fr. Après la suppression du contrôle des loyers, la Camugio S. A. a majoré les loyers à diverses reprises, de 17 % en moyenne, mais de 14 à 26 % selon les logements. Le 1^{er} avril 1963, le rendement des immeubles s'inscrivait à 130 377 fr.

Quelque six mois plus tard, après la cession des actions à la Valorima S. A., K. S. a adressé à tous les locataires une lettre leur signifiant la résiliation du bail; il se déclarait cependant disposé à signer de nouveaux baux impliquant des loyers plus élevés. Ces hausses s'établissaient, selon les logements, entre 20 et 63 %. Si l'opération avait pu être effectuée sans heurt, le rendement des immeubles aurait passé à 195 000 fr.

UN LOCATAIRE S'EST DÉFENDU

La pénurie de logements a engagé 43 locataires sur 44 à se plier sans rechigner aux exigences usuraires du propriétaire. Mais l'un a fait appel au cad. Le Tribunal pénal de Bâle-Ville a condamné K. S. à deux mois de prison avec sursis et à 10 000 fr. d'amende pour délit d'usure. K. S. ayant recouru, la cour d'appel a confirmé le jugement. Sans se tenir pour battu, K. S. attaqua le jugement devant le Tribunal fédéral. Le 12 juin 1966, ce dernier a confirmé la décision des juges bâlois.

L'USURE EST PUNISSABLE

Aux termes de l'article 157, premier alinéa, du Code pénal fédéral, est punissable pour délit d'usure celui qui, en exploitant l'état de gêne d'une personne, « se sera fait accorder ou promettre pour lui-même ou pour un tiers, en échange d'une prestation, des avantages pécuniaires en disproportion évidente avec cette prestation. »

Le Tribunal fédéral a tout d'abord estimé qu'il convenait de préciser la relation entre les prestations offertes et le prix requis. Pour déceler cette relation, quand il s'agit d'immeubles, il faut tabler sur les loyers usuellement en vigueur dans la localité pour des logements similaires. De l'avis du Tribunal fédéral, le 1^{er} avril 1964, compte tenu de la situation du marché locatif, et des loyers exigés pour des logements similaires, il eût été licite de porter à 125 000 fr. au plus le rendement antérieur de 110 000 fr. En conséquence, le rendement de 195 000 fr. auquel visait K. S. était inapproprié et usuraire.

K. S. ayant fait valoir qu'il avait passé, avant de porter les nouvelles augmentations des loyers à la connaissance des locataires, des

commandes de modernisation de l'ordre de 300 000 fr., le tribunal a rétorqué que c'est l'état des logements au moment où l'augmentation est notifiée qui est déterminant. Il a ajouté que le relèvement de 5 % par an du loyer autorisé depuis la suppression du contrôle n'aurait été licite qu'aussi longtemps qu'il n'en résultait pas une disproportion patente entre le loyer exigé et celui qui répond au jeu des lois du marché.

LA GÊNE N'EST PAS LA PAUVRETÉ

Le Tribunal fédéral a donc conclu à une tentative d'exploiter l'état de gêne des locataires. Sur les 43 locataires qui avaient accepté de passer sous les fourches caudines, 33 avaient tenté, mais vainement, de trouver un autre logement; les dix autres y avaient renoncé d'emblée, l'entreprise leur paraissant désespérée. De l'avis du Tribunal fédéral, l'état de gêne n'est pas forcément synonyme de pauvreté; il existe dès que l'intéressé affronte une contrainte qui l'oblige à se soumettre sans réserve aux prestations, même arbitraires, que l'on exige de lui. Il y a exploitation de l'état de gêne dès qu'on l'utilise pour obtenir en échange d'une prestation des avantages pécuniaires en disproportion évidente avec cette prestation. K. S. s'est rendu coupable de ce délit. Il était conscient tout à la fois du caractère abusif de ses exigences et de la situation précaire des locataires. Les augmentations ont été exigées à des fins spéculatives, en particulier pour provoquer une hausse de la valeur vénale des immeubles. Ces considérations ont donc incité le Tribunal fédéral à confirmer les jugements prononcés par les tribunaux bâlois. Cette sentence doit engager les locataires à se persuader qu'ils ne sont pas sans défense face aux machinations des requins.

c. s. s.

Cela s'est passé dans notre pays

SOLEURE: Retraite pour Mgr von Streng. — Mgr F. von Streng, évêque de Bâle et Lugano, qui a célébré mardi son 30^e anniversaire épiscopal, a demandé au pape Paul VI, par lettre du 17 octobre 1966, à pouvoir se retirer. Il n'a pas encore reçu de réponse, mais le clergé, les autorités et la population du diocèse seront tenus au courant de la décision papale.

(Réd.: Rappelons que notre collaborateur Ch.-A. Gunzinger s'était étonné il y a quelque temps que Mgr von Streng n'ait pas encore pris sa retraite alors que le dernier concile avait recommandé aux prélats âgés de se retirer.)

ZURICH: La conquérante. — Le Tribunal cantonal a condamné à quatre mois de prison ferme, confirmant un jugement rendu en première instance, une sommière de 19 ans, coupable de nombreux vols. Déjà condamnée, cette personne fit la connaissance d'un homme de 70 ans, dont la femme était en vacances en Espagne. Elle passa la nuit chez lui et en profita pour lui dérober 180 francs. Deux jours après, elle parvint à voler à une autre de ses « conquêtes », un homme âgé de 65 ans, une enveloppe contenant 9800 francs. Au moment de son arrestation, l'accusée a tenté de corrompre un agent de police pour se mettre en rapport avec ses victimes.

BERNE: Le contrôle des finances fédérales. — La Commission des finances du Conseil national a siégé à Berne, les 23 et 24 janvier 1967, sous la présidence de M. F. Hayoz (FR). La séance a été consacrée à l'examen du projet de loi sur le contrôle fédéral des finances. L'entrée en matière n'a pas été combattue.

LOCARNO: Femmes escrocs condamnées. — Les assises criminelles de Locarno ont jugé, mercredi, deux Allemandes, mère et fille, domiciliées depuis plusieurs années à Brissago et accusées d'escroqueries répétées pour plus de 200 000 fr., ainsi que tentatives d'escroqueries, de falsifications répétées et d'abus de confiance. La mère a été

condamnée à trois ans et demi de réclusion, à la privation des droits civils pour dix ans et à l'expulsion de la Confédération pour dix ans. La fille a été condamnée à deux ans et six mois de réclusion et aux mêmes autres peines que la mère.

VALAIS: Le vin augmente. — Le prix du vin va subir une hausse dès le 1^{er} février dans tous les établissements publics du Valais. L'augmentation moyenne sera d'environ 40 ct. par litre. Les prix ont été unifiés à l'échelle cantonale par la Société valaisanne des cafetiers. Le fendant sera vendu, dès la semaine prochaine, dans les cafés et restaurants du canton, au prix de 60 ct. le ballon, de 1 fr. 20 les deux décis et de 1 fr. 80 les trois décis.

Vers une « guerre de l'essence » ?

Le Touring-Club suisse annonce que la nouvelle diffusée mercredi par le quotidien « Blick » concernant une guerre des prix de l'essence qui pourrait avoir lieu en raison de rabais consentis aux sociétaires du TCS est basée sur les conclusions prématurées d'un groupement de commerçants touchés par ce problème. En fait, le TCS procède actuellement à une enquête dans différentes parties du pays, en vue de déceler les possibilités concrètes qui pourraient permettre la création d'un système de bons d'essence destinés à ses sociétaires. Cette enquête comprend une prise de contact directe avec les propriétaires de colonnes d'essence dans les régions en question et elle continuera avec les mêmes buts. Aucune décision n'a encore été prise sur la base des résultats obtenus jusqu'ici.

Genève: « A mort Johnson »



A Genève, certains sont radicalement opposés à la politique actuelle de M. Lyndon Johnson, président des Etats-Unis... C'est ainsi que l'on pouvait voir mardi cette inscription faite à la peinture sur une des grandes artères extérieures de Genève, près des Nations-Unies.

NOUVELLES SUISSES

Zurich: Manifestation en faveur d'Andersson

Répondant à une invitation de la « Fortschrittliche Studentenschaft Zürich », quelque sept cents étudiants ont assisté, mercredi soir, à une manifestation de sympathie en faveur de F. G. N. Andersson, l'éditeur suédois expulsé de Suisse. Le bureau du recteur de l'Université n'ayant mis aucune salle à disposition, la manifestation s'est déroulée dans une salle de la Maison des étudiants. Le vice-président de la « Fortschrittliche Studentenschaft », M. Senn, ouvrant les débats, a notamment déclaré: « Nous ne partageons pas les opinions politiques d'Andersson, mais nous lutons contre les méthodes appliquées dans notre pays en matière d'expulsion. » S'écartant de la recommandation du vice-président qui avait demandé aux orateurs inscrits et aux auditeurs de s'abstenir de toute polémique politique, l'écrivain W.-M. Diggelmann a affirmé que nous devions tirer les conclusions nécessaires du fait que 51 % de nos richesses se trouvent entre les mains de 3 % seulement des contribuables. Pour Diggelmann, la Suisse est enga-

gée sur la voie qui conduit au fascisme. La guerre du Vietnam doit nous obliger à choisir: ou nous nous rangeons du côté de l'humanité ou nous passons dans le camp de ses adversaires. Son exposé a été plusieurs fois interrompu par des cris de protestation.

M. Andersson, qui doit quitter la Suisse dans quelques jours, a déclaré notamment qu'il se sentirait toujours Suisse. Le rédacteur du « Volksrecht », H.-R. Hilty, prenant à son tour la parole, a déclaré que l'application de l'article 70 de la Constitution fédérale était anticonstitutionnelle. Cet article, invoqué dans le cas Andersson, déclare que « la Confédération a le droit de renvoyer de son territoire les étrangers qui compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse ». H.-R. Hilty devait ensuite affirmer que M. Andersson méritait, en fait, la bourgeoisie d'honneur d'une commune suisse pour avoir aidé au rétablissement de la paix en Algérie. Ont encore pris la parole le conseiller national Gletsch, le municipal Welter et le professeur Beck.

Droit de vote communal pour les Bernoises ?

Le Conseil exécutif du canton de Berne vient de publier un rapport concernant l'extension des droits politiques des femmes en matière communale. Ce rapport est accompagné d'un projet de loi relatif aux modifications à apporter à l'organisation communale. Le Grand Conseil délibérera au sujet de ladite loi lors de sa prochaine session, soit dès le 6 février.

Le Conseil exécutif s'est fondé, pour élaborer ce projet, sur une motion présentée le 16 mai 1963 par P. Gassmann, député socialiste au Grand Conseil. Ce projet de loi porte non pas sur l'obligation, mais sur la faculté pour les communes d'introduire le droit de vote des femmes en matière communale et leur éligibilité dans les autorités communales.

Obwald: Un jeune pilote militaire tué

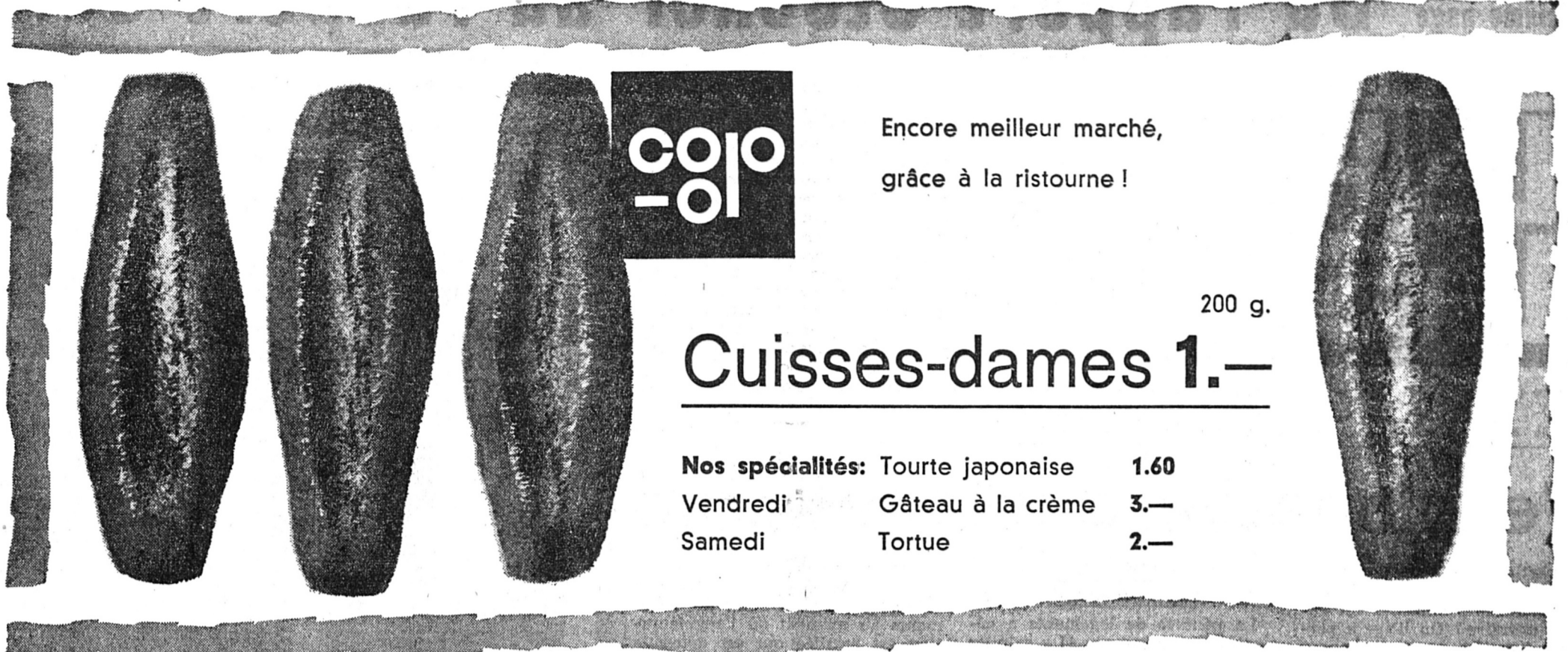
Lors d'un vol d'exercice effectué dans le cadre du cours d'entraînement de l'escadrille légère 2, une collision s'est produite, mercredi, à 11 h. 20, dans le Petit-Schlierental, dans le canton d'Obwald, entre deux hélicoptères du type Alouette-2 en vol. Alors que l'un des appareils endommagés réussissait à effectuer un atterrissage, le second s'est écrasé au sol et son pilote, le sergent Claude-Serge Martin, né en 1944, marié, fonctionnaire au bureau des enquêtes en cas d'accidents d'aéronefs du Département fédéral des transports, communications et de l'énergie, domicilié à Münchenbuchsee, a été tué. Une enquête a été ouverte.

Au bout du lac

CAMBRIOLAGES. — On signale plusieurs cambriolages dans des villas situées entre Pregny et Versoix. C'est ainsi que des voleurs ont pénétré par effraction dans une villa du Vengeron et y ont dérobé pour quelque 25 000 francs de bijoux. Un autre cambriolage a été commis à Versoix. Enfin, dans une villa de Chambésy, des bijoux d'une valeur de 4000 francs environ ont été volés. Enfin, ayant passé par un immeuble voisin pour commettre un cambriolage dans un magasin de la rue du Rhône à Genève, des voleurs ont forcé trois caisses enregistrees et sont repartis en emportant leur contenu, soit plus de cinq mille francs au total, hier entre midi et 14 heures.

ILS OPTENT POUR LA RÉVOLUTION. — Six étudiants chinois qui fréquentent depuis l'été le Séminaire de français moderne de l'Université ont quitté mardi Genève, rentrant de leur plein gré, semble-t-il, dans leur pays pour participer à la révolution culturelle. Ils auraient eux-mêmes fait la demande de pouvoir rentrer en Chine. Toujours est-il que ce départ a été réglé assez précipitamment avec l'Université.

Les étudiants en question auraient cependant obtenu l'autorisation d'interrompre seulement provisoirement leurs études et ils ont l'intention de revenir à Genève d'ici à l'automne.



cgio

Encore meilleur marché,
grâce à la ristourne !

200 g.

Cuissees-dames 1.—

Nos spécialités:	Tourte japonaise	1.60
Vendredi	Gâteau à la crème	3.—
Samedi	Tortue	2.—

Vendredi 27 janvier à 20 h. 15, au Stand, salle du haut

F.-C. ÉTOILE
F.-C. CHAUX-DE-FONDS
F.-C. FLORIA
F.-C. LE PARC
HOCKEY-CLUB
MUSIQUE DES CADETS
SKI-CLUB

FORMIDABLE LOTO des juniors

Abonnements à Fr. 10.— • Vente à l'entrée

2 CARTONS

TROUSSEaux !!!

BLANC CLASSIQUE OU MODERNE DE COULEUR

ED. GERBER & Cie

La Chaux-de-Fonds — Léopold-Robert 40 — Tél. 2 17 92

VENTE DE BLANC

autorisée par la Préfecture, du 26 janvier au 8 février 1967

10 % sur tous vos achats



Salle de musique de La Chaux-de-Fonds

DIX RÉCITALS PAR LIONEL ROGG

L'Intégrale d'orgue de J.-S. Bach

PROGRAMME

Samedi 28 janvier:
Prélude et fugue en do majeur — Huit grands chorals de Leipzig — Sonate en trio en ré mineur — Sonate en trio en mi mineur — Prélude et fugue en sol majeur

Dimanche 29 janvier:
Prélude et fugue en do mineur — Six chorals transcrits — Onze chorals d'après le catéchisme de Luther — Prélude et fugue en do majeur

17 h. précises — Portes à 16 h. 30 — Vestiaires : Fr. 0.30
ENTRÉE LIBRE COLLECTE RECOMMANDÉE

SI VOUS DESIREZ ÉCONOMISER !
PROFITEZ DES

FORMIDABLES SOLDES

comme encore jamais vus

autorisés par la Préfecture
du 16 janvier au 3 février

MEUBLES MÉTROPOLE

SERMET & HURNI
Avenue Léopold-Robert 100
LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. (039) 3 43 65



Ville de La Chaux-de-Fonds

Ecole ménagère
Collège des Crêtets

Cours du soir CUISSINE

organisé dès le jeudi 2 février. La finance d'inscription est de Fr. 15.—; en outre, le prix de chaque repas se paie en sus. Le cours comprendra 10 leçons qui auront lieu chaque jeudi, de 18 h. 30 à 22 h. 30.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 1er février au secrétariat de l'Ecole secondaire, section pré-professionnelle, rue du Temple-Allemand 115.

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

25 janvier 1967

Naissance
Jimenez José-Francisco, fils de José-Tomas, pierriste, et de Candida née Paya, de nationalité espagnole.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

25 janvier 1967

Naissances
Schwab Vincent-Olivier, fils d'André-Bertrand, horloger, et de Josiane née Girardin.
Gajo Anna-Lise, fille de Giorgio, vendeur, et de Maria-Luisa née Martinez.
Othenin-Girard Jacqueline, fille de Willy-Jeannot, mécanicien, et de Liliane-Madeleine née Weber.
Othenin-Girard Marlyse, fille de Willy-Jeannot, mécanicien, et de Liliane-Madeleine née Weber.
Schwab Yves-Laurent-Maurice, fils de Michel-Edmond, licencié en droit et commerçant, et de Silvia-Dulcia née Comincioli.
Jeannin René, fils de René, vendeur, et d'Elisbeth-Charlotte née Pleick.
Gendre Marianne-Christine, fille d'André-Pierre, professeur, et d'Hermina-Klazina-Christina née Visser.
Simon Sarah, fille de Roger-Maurice, comptable, et de Suzanne-Nelly née Miche.
Charlet Raphael-Roger, fils de Roger-Marc-Alfred, horloger, et de Maria-Anna née Grabher.

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 3 43 64

ARNOLD WÄLTI

Av. Léopold-Robert 70 Jour et nuit
Cercueils — Formalités — Transports
Prix modérés

Hommage à Charles Faller Dixième anniversaire des orgues

Une machine à écrire suisse HERMES dans chaque foyer

HERMES

LA MACHINE À ÉCRIRE SUISSE PARFAITE



Modèle Baby, super-légère et pourtant robuste, contenue dans un coffret métal
Fr. 248.—



Modèle Média, adopté par l'armée suisse à cause de sa solidité à toute épreuve, coffret tout métal
Fr. 395.—



Modèle 3000, la grande portative possédant tous les raffinements de la machine de bureau: tabulateur, marges éclaircies, etc.; coffret tout métal
Fr. 560.—

Mise à l'essai gratuite, location-vente, reprise avantageuse d'anciens modèles et service d'entretien chez

Reymond
La Chaux-de-Fonds, L.-Robert 110, (039) 2 85 95
Neuchâtel, faubourg du Lac 11, tél. (038) 5 44 66
Neuchâtel, Saint-Marc 5, tél. (038) 5 44 66

CHOIX SENSATIONNEL QUELQUES EXEMPLES

TAPIS poil de vache

Fr. 115.—	soldé Fr. 80.—
Fr. 250.—	soldé Fr. 175.—

MILIEUX DE SALONS

Fr. 380.—	soldé Fr. 320.—
Fr. 260.—	soldé Fr. 185.—
Fr. 230.—	soldé Fr. 160.—
Fr. 185.—	soldé Fr. 150.—

TOURS DE LITS

Fr. 100.—	soldé Fr. 75.—
Fr. 145.—	soldé Fr. 110.—
Fr. 200.—	soldé Fr. 150.—

Voyez notre devanture spéciale

Abonnez-vous à notre journal!

Editorial

Que veut Karl Schiller?

N'essayons pas de demander le nom du ministre de l'Economie du gouvernement de l'Allemagne fédérale puisque si peu de monde connaît les noms de nos conseillers fédéraux. Il y aurait certainement pas mal de personnes pour répondre Ludwig Erhard en oubliant que les socialistes du SPD font maintenant partie du ministère de Bonn. Un des postes clés, celui de l'économie, est détenu par un socialiste : Karl Schiller.

Né le 24 avril 1911, il a passé sa jeunesse à Kiel, y a étudié les sciences économiques et passé son agrégation. Après avoir été mobilisé et avoir participé à la guerre il a été désigné comme professeur à Rostock, en 1944, puis a été appelé à Hambourg en 1947. Entré en 1946 dans le Parti socialiste, il était déjà deux ans après sénateur de la ville libre de Hambourg. Il le resta jusqu'en 1953. En 1961 Willy Brandt l'appela à Berlin, dont il fut aussi sénateur, et lors des dernières élections parlementaires Wehner l'incita à renoncer à son siège municipal pour entrer au « Bundestag ». Il fut immédiatement une des « vedettes » de ce parlement et ses interventions furent très remarquées.

Karl Schiller est un de ces socialistes qui estiment qu'il faut admettre le maximum d'économie du marché et planifier dans tous les domaines où cela se révèle nécessaire. Il n'a donc pas rencontré toujours un accueil enthousiaste dans les rangs de la social-démocratie. En fait, les problèmes qui sont posés à l'Allemagne fédérale sont maintenant des problèmes de croissance. Le nombre des chômeurs augmente dangereusement et l'on craint que la limite classique de 3% soit dépassée au printemps. C'est pourquoi les mesures budgétaires prises pour rétablir l'équilibre des finances publiques ont permis il est vrai de présenter un budget équilibré, mais ce budget a été complété par un « budget éventuel » qui devrait être financé uniquement par le crédit. Des « actions concertées » pour obtenir une politique salariale raisonnable des partenaires sociaux ont débuté. A l'issue de ces conversations un horaire indicatif donnera les étapes de l'évolution.

Inflation nach mesure? (Inflation nach Mass?) comme titrait « Der Spiegel » ou Expansion sur mesure (Aufschwung nach Mass) comme la « Neue Zürcher Zeitung » écrit-vaient? L'avenir le dira.

A relever que le ministre des Finances est le Bavarois Franz Josef Strauss (CSU). Il s'est déclaré solidaire du ministre de l'Economie sur toutes les questions de principe. De son côté, Karl August Schiller a déclaré au « Spiegel » : « Je veux la croissance, il veut des recettes. » C'est ce qui expliquerait cette collaboration du libéral autoritaire de l'Allemagne du Sud et du partisan de Keynes originaire d'Allemagne du Nord.

Karl Schiller a publié pas mal d'articles et d'études. Nous espérons avoir bientôt l'occasion de lire ses principaux textes en français, puisque nous avons lu, il y a quelques années, un livre du ministre Ludwig Erhard, édité à Paris et préfacé par M. Jacques Rueff (« La prospérité pour tous »). Signalons encore qu'un des collaborateurs du ministre Schiller retient l'attention : le jeune économiste socialiste Arndt. Ce nom est celui d'un autre homme qui monte.

Qui gagnera les élections allemandes de 1969? Un pronostic est impossible à établir à l'heure actuelle, mais une réussite économique du ministère actuel accroitrait sensiblement les chances du SPD.

CHARLES-F. POCHON.

Coopératives Migros et des sociétés affiliées. — Le chiffre d'affaires annuel réalisé par les coopératives Migros — non compris celui des sociétés affiliées — a franchi pour la première fois le cap des deux milliards et atteint en 1966 la somme de 2 milliards 138,1 millions, soit une augmentation de 11% par rapport à 1965. Les comptes de l'exercice 1966 ne sont pas encore bouclés, de sorte que le résultat financier ne peut encore être rendu public.

Du rapport Stocker au rapport Jöhr

Des experts et leur œuvre

Nos autorités, nos associations économiques, nos entreprises font volontiers appel à des experts lorsque les problèmes à résoudre sont délicats. Le Conseil fédéral publie en général les rapports d'expertise qu'il commande et chacun peut les acquérir auprès de la Centrale du matériel et des imprimés de la Chancellerie fédérale. Les difficultés de traduction, car les rapports sont généralement rédigés en allemand, ne permettent pas toujours de faire paraître simultanément les deux éditions (ne nous plaignons pas, car nos confédérés de langue italienne n'ont en général pas le droit à une édition dans leur langue). Désireux d'être bien informés, nous avons versé 19 fr. 50 à la centrale précitée et nous avons reçu deux volumes: une brochure de 130 pages au format A 5 et un livre de près de 300 pages au format A 4. Le premier est ce que l'on appelle communément le rapport « Stocker » sur l'examen des subventions fédérales (M. Paul Stocker est professeur à l'Université de Berne; il présidait la commission et la presse a donné son nom au rapport de cette commission). L'autre rapport, appelé par analogie rapport « Jöhr » (professeur à l'Université des sciences économiques et sociales de Saint-Gall), contient des évaluations sur les recettes et les dépenses de la Confédération pour 1966-1974. Le sous-titre de ce document est éloquent: « Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude des bases et des méthodes d'une planification financière à long terme de la Confédération » (Bericht der Eidgenössischen Expertenkommission zur Bearbeitung der Grundlagen und Methoden einer langfristigen Finanzplanung im Bunde).

Quels sont les lecteurs?

Dès la publication des deux rapports, les critiques et les éloges ont

été distribués. On nous permettra de nous étonner un peu de certaines réactions, car si le rapport « Stocker », qui existe déjà en français, a probablement été lu par beaucoup de monde, nous sommes d'avis que très rares sont les personnes qui ont lu attentivement, surtout en Suisse romande, le rapport « Jöhr ». Dès lors, la discussion porte sur des éléments souvent étrangers à ce rapport. Or, la méthode de la commission « Jöhr » est une méthode scientifique originale, très différente des méthodes d'évaluation utilisées généralement en Suisse par les gouvernements et les administrations pour établir leur budget.

C'est donc une critique de méthode qu'il conviendrait d'émettre et non pas une critique des résultats qui ne conviennent pas, mais pas du tout, à nos libéraux pragmatistes — qui ressemblent parfois à ces sectaires d'il y a longtemps pour qui les assurances étaient à combattre, car elle devaient réduire les risques et par conséquent libéraient l'homme de l'intervention de la Providence. Elles étaient donc des œuvres diaboliques!

★ Les résultats des comptes de la Confédération sur la base des recettes et des dépenses prévues: présentation, appréciation et conclusions.

Suivent un résumé des résultats obtenus par les experts, une conclusion et plus de cinquante pages d'annexes du plus haut intérêt, puisqu'il s'agit des explications théoriques concernant les chiffres contenus dans le rapport.

Nous ne croyons pas utile de traduire d'autres indications données dans ce rapport, car la version française ne tardera guère. Mais une chose est certaine. On peut critiquer les conclusions du rapport « Jöhr » parce qu'elles ne correspondent pas à sa propre appréciation de la situation, mais il serait souhaitable que l'on s'efforce d'étudier attentivement les méthodes adoptées par la commission pour être en mesure de savoir si elles sont adoptables pour une planification financière, élément indispensable d'une politique réaliste de croissance économique. A notre connaissance, il n'y a pas encore eu de réfutation scientifique, à droite ou à gauche, de la méthode « Jöhr ». Que l'on préfère ce qu'on appelle vulgairement la méthode du « pifomètre » ne nous surprendrait guère, mais si la gauche emboîtait le pas, nous aurions peine à comprendre. Dès lors, que ceux qui estiment qu'ils ont des responsabilités à l'égard de notre peuple n'hésitent pas à étudier le rapport « Jöhr » dès qu'il paraîtra en français. Nous espérons que nos confédérés de langue allemande ont déjà entrepris cette étude. ***

La table des matières

Le rapport « Jöhr » contient un avant-propos du président de la commission, une introduction rappelant le mandat de la commission, ses sources, des explications sur la manière dont le rapport est présenté et des indications sur le degré de précision des évaluations et sur les méthodes adoptées. Suivent sept chapitres dont nous traduisons librement les titres:

★ Les principes fondamentaux de la planification financière à long terme, ses débuts en Suisse et à l'étranger.

★ Les bases de la planification financière de la Confédération.

★ Les finances de la Confédération.

★ L'évaluation des recettes de la Confédération.

★ L'évaluation des dépenses de la Confédération.

★ L'évolution des finances des cantons, des communes et de tous les services publics.

Les deux commissions

Commission « Stocker » (5 membres)

MM. P. Stocker, de l'Université de Berne, président, W. Bickel et D. Schindler, de l'Université de Zurich, P. Goetschin, de l'Université de Lausanne, et Théo Keller, de l'Université de Saint-Gall.

Commission « Jöhr » (8 membres)

MM. W.-A. Jöhr, de l'Université de Saint-Gall, président, W. Bickel, de l'Université de Zurich, G. Bombach, de l'Université de Bâle, P. Goetschin, de l'Université de Lausanne, F. Kneschaurek, de l'Université de Saint-Gall, J. L'Huillier, de l'Université de Genève, W. Wittmann, de l'Université de Fribourg, et H. Würzler, de l'Ecole polytechnique fédérale.

LA PAGE ÉCONOMIQUE

Théorie et pratique des comptes nationaux

Les comptes nationaux de la Suisse, dont les résultats pour 1965 ont été publiés il y a quelque temps, rencontrent un intérêt croissant et il n'est pas inutile, afin de comprendre la portée de ces données, de rappeler succinctement en quoi elles consistent.

C'est en schématisant l'activité économique, et en raisonnant tout d'abord sur une seule entreprise, que l'on saisit le plus aisément ce qu'est la pro-

duction effective d'une nation. Pour produire, en effet, une entreprise achète des biens intermédiaires, rémunère du personnel, verse des intérêts, effectue des amortissements et, normalement, réalise des bénéfices (sur lesquels des impôts sont perçus et dont le solde est consacré au paiement du dividende ainsi qu'à l'auto-financement). Or les biens intermédiaires ne sont pas élaborés par l'entreprise considérée, puisqu'ils ont

été achetés à l'extérieur; autrement dit, la production effective, c'est-à-dire la valeur ajoutée aux biens intermédiaires, ne correspond pas au chiffre d'affaires obtenu, mais seulement aux salaires et traitements distribués, aux intérêts versés, aux amortissements effectués, aux impôts payés et aux bénéfices réalisés par l'entreprise. Si l'on généralise ce raisonnement, donc si l'on additionne ces différents postes pour l'ensemble des entrepri-

ses — celles qui produisent des biens comme celles qui élaborent des services — on obtient la production effective de la nation. Cette production est évaluée aux prix du marché, c'est-à-dire aux prix auxquels les biens et les services peuvent être acquis sur le marché par les particuliers, et désignée sous le terme de **produit national brut**.

Lorsqu'on déduit de ce dernier l'usure des biens d'équipement, autrement dit lorsqu'on soustrait du produit national brut le total des amortissements effectués, on obtient le **produit national net**, toujours aux prix du marché. Celui-ci représente non seulement l'ensemble des « prestations productives », mais comprend également les impôts indirects, lesquels sont d'ailleurs partiellement compensés par les subventions versées par l'Etat. Après avoir déduit les premiers et ajouté les seconds, on obtient le « revenu national ». Ce montant est égal à l'ensemble des revenus et englobe donc, conformément au raisonnement ci-dessus, les salaires et traitements distribués, les intérêts versés et les bénéfices réalisés par l'ensemble des entreprises.

On s'aperçoit cependant immédiatement que le revenu national ne correspond pas à la somme dont les ménages disposeront en fin de compte. La part des bénéfices consacrée par les sociétés à l'auto-financement, les impôts directs qui frappent les entreprises ainsi que les montants perçus au titre de la propriété par l'Etat et les assurances sociales, bien qu'ils constituent des revenus au sens large du terme, suivent en effet d'autres circuits et n'échoient pas aux particuliers; aussi les déduit-on du revenu national pour obtenir le **revenu primaire**.

Ce dernier ne peut cependant pas être utilisé librement par les consommateurs. En effet, les contributions qui doivent être versées aux assurances sociales (AVS et caisses de pensions) ne sont pas entièrement compensées par les prestations de ces dernières aux assurés. Le solde doit donc être déduit du revenu primaire. En outre, les impôts absorbent obligatoirement des sommes assez considérables. Enfin, il faut également tenir compte du solde des transferts avec l'étranger (qui résulte essentiellement de la déduction des sommes envoyées par les ouvriers étrangers dans leur pays d'origine et de l'adjonction de celles que les ménages suisses reçoivent).

(Suite en quatrième page)

ÉCO - MINUTE - ÉCO - MINUTE - ÉCO

SIGNES EXTÉRIEURS DE LA RICHESSE

Un instituteur vaudois, sa femme et deux amies de sa femme visitent des monuments antiques dans les environs de Louxor (Égypte). Le guide lui manifeste beaucoup d'admiration et finit par lui dire: « Vous êtes riche. » Étonné de cette remarque, notre compatriote demande au guide ce qui l'incite à le considérer comme fortuné. « Oh ! oui, vous avez quatre épouses ! »

Effectivement, le Coran autorise le fidèle à épouser jusqu'à quatre femmes, à condition de pouvoir les traiter toutes de la même façon et convenablement. Ce qui coûte cher !

L'AVEZ-VOUS LU ?

Conclusion d'un article du professeur François Schaller, des universités de Berne et Lausanne, sur « L'Etat producteur »:

« Que cela plaise ou non, il est à peu près certain que tout citoyen devra donc abandonner à l'Etat une part toujours croissante du produit réel de son travail. Ce qui lui sera laissé ne s'élèvera pas moins, en valeur absolue. Cette évolution, probablement irréversible, posera dans l'avenir des problèmes d'ordre politique et social bien plus qu'économique. » (« Gazette de Lausanne », 19. I. 1967.)

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

C'est celui du Portugal: 20 204,3 millions d'escudos aux dépenses, 20 206,2 millions d'escudos aux recettes. Est-ce une référence ?

COLLABORATION ISRAËLO-SUISSE

Les fabriques Elith, à Ramat-Gan (Israël), et Maestrani, de Saint-Gall, collaboreront. De nouvelles sortes de chocolat seront fabriquées pour Israël et le personnel israélien sera, en partie, formé en Suisse.

LE LIECHTENSTEIN MAINTIENT L'IMPÔT SUR LES COUPONS

Nous avons lu dans la « Neue Zürcher Zeitung » que, contrairement à la Suisse, notre petit voisin maintient l'impôt sur les coupons.

ORGANISATIONS PATRONALES ET ÉTUDIANTS

L'Association centrale des organisations patronales ouvre chaque année un concours doté de prix en espèces de 1000 à 4000 fr. pour les travaux primés. Ce sont les étudiants avancés, essentiellement, qui sont invités à traiter, cette année, un des deux sujets suivants (nous traduisons):

1. Influence de la réduction de la durée du travail et de la prolongation des vacances payées sur l'augmentation du coût de la vie au cours des trois dernières années.

2. Comparaison du contenu des rapports de travail dans les entreprises publiques et privées.

UNE DÉCISION MALHEUREUSE

Les citoyens du Liechtenstein ont rejeté un projet de loi sur la protection des régions alpines du pays. Il convient de relever que les plans avaient été établis par l'Institut pour un plan d'aménagement local, régional et national de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

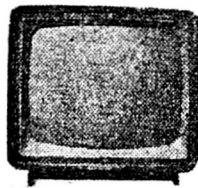
AU PAYS DES COLLECTES

Les quotidiens bernois ont reproduit un appel des responsables du Jardin d'enfants de Meiringen qui demandent des vêtements usagés, de vieux souliers et des habits d'enfants. Le produit de la vente de ces objets profitera à l'établissement pour les petits en âge préscolaire.

LES PLUS GRANDS

Le bihebdomadaire financier zurichois « Finanz und Wirtschaft » a publié la liste des entreprises ayant la plus grande valeur en bourse à la date du 12 décembre 1966. Nous trouvons en tête de cette liste: Hoffmann-La Roche, 4260 millions; Nestlé, 3051 millions; Ciba, 1428 millions; Union de Banques Suisses, 1282 millions, et Crédit Suisse, 1181 millions.

Le 1^{er} décembre 1961, le classement était le suivant: Nestlé, Ciba, Hoffmann-La Roche, Sandoz, Union de Banques Suisses.



LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Jeudi 26 janvier

SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Idées de demain. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Bonne tranche. 20.00 Magazine 67. 20.20 Sur les marches du théâtre. 20.30 Concours lyrique. 20.45 «Salomé», drame. 22.40 Inf. 22.45 Médecine. 23.10 Ouvert la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.25 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Mathias Sandorf», feuilleton. 20.30 Aux frontières de l'irréel. 21.20 Variations sur un thème connu. 22.00 Actualités. 22.30 Europe-Jazz.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00, 15.00, 6.20 Mus. pop. 6.50 Propos. 7.10 Orch. symphon. 7.30 Automobilistes. 8.30 Concert. 9.05 Pays et gens. 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Emis. com. 12.00 Mémento touristique. 12.30 Inf. 12.40 Compléments - Mus. récréative. 13.00 Mus. de trois pays. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Emis. radiocollaire. 15.05 Conseils du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

Vendredi 27 janvier

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 Maîtres italiens des XVIIe et XVIIIe siècles. 9.15 Emis. radiocollaire. 9.45 Maîtres italiens des XVIIe et XVIIIe siècles. 10.00 Miroir-flash. 10.05 Maîtres italiens des XVIIe et XVIIIe siècles. 10.15 Emis. radiocollaire. 10.45 Maîtres italiens des XVIIe et XVIIIe siècles. 11.00 Miroir-flash. 11.05 Sur toutes les ondes. 11.25 Mus. légère et chansons. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Mémento sportif. 12.35 10-20-50-1001 12.45 Inf. 12.55 «Mathias Sandorf», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Florilège. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Pour les enfants sages. 14.15 Emis. radiocollaire. 14.45 Pour les enfants

sages. 15.00 Miroir-flash. 15.05 Concert chez soi.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00, 15.00, 6.20 Mus. pop. 6.50 Propos. 7.10 Orch. symphon. 7.30 Automobilistes. 8.30 Concert. 9.05 Pays et gens. 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Emis. com. 12.00 Mémento touristique. 12.30 Inf. 12.40 Compléments - Mus. récréative. 13.00 Mus. de trois pays. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Emis. radiocollaire. 15.05 Conseils du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

A la TV romande

Jeudi 26 janvier

17.00 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Interlude. 18.15 Dossiers de l'Histoire. 18.45 Bulletin. 18.50 Magazine. 19.25 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.30 «Signé Alouette», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 «Passport pour un lâche», feuilleton. 21.25 Le Point. 22.05 Catch. 22.30 En bref. 22.40 Téléjournal.

A la TV française

Jeudi 26 janvier

1re chaîne. — 16.30 Emis. pour la jeunesse. 19.20 Manège enchanté. 19.25 «Les Sept de l'Escalier 15b», feuilleton. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.20 «La Prétentaine», théâtre. 22.40 Cinéma. 23.50 Actualités.

2e chaîne. — 18.15 Conservatoire des arts et métiers. 20.00 Vient de paraître. 20.15 «Allô Police!», feuilleton. 20.30 «La Patrouille perdue», film en italien. 21.35 Télé-soir.

Vendredi 27 janvier

1re chaîne. — 10.55 Ski. 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités. 14.14 TV scolaire. 14.40 Mathématiques. 15.01 Hommes dans leur temps.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

GENÈVE: Caucus extraordinaire de la fraction municipale. — Mercredi 25 janvier, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

GENÈVE: Jeunesse socialiste. — Congrès annuel, mercredi 25 janvier, à 20 h. 30, rue des Terreaux-du-Temple. Election du comité; exposé d'André Gavillet, rédacteur de «Domaine public».

GENÈVE: Commission de l'enseignement. — Jeudi 26 janvier, à 20 h. 30, au Café des Transports, 6, bd James-Fazy.

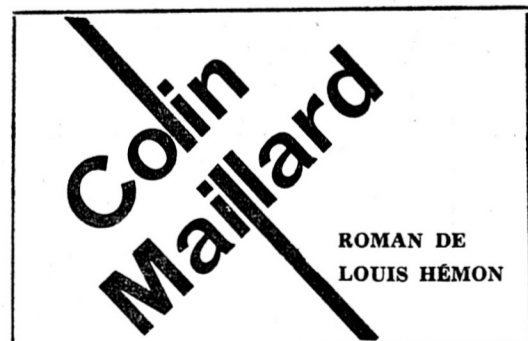
LANCY: Assemblée de section. — Jeudi 26 janvier, à 20 h. 30, au Café Beausite, Petit-Lancy.

GENÈVE: Commission économique. — Vendredi 27 janvier, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, 8, place Longemalle.

GRAND-SACONNEX: Assemblée générale. — Elle aura lieu le vendredi 27 janvier 1967, à 20 h. 30, au Café du Raisin.

CHRONIQUE DE NEUCHÂTEL

AU CENTRE D'EDUCATION OUVRIÈRE. — Vendredi 27 janvier, à 20 heures, au Grand auditoire des Terreaux, le CEO présentera «Au hasard des routes et des jeux», une conférence, illustrée par deux films, du cinéaste fribourgeois Jacques Thévoz, sur son voyage en automobile de Suisse aux Indes. La séance est organisée en collaboration avec Coop-Loisirs.



ROMAN DE
LOUIS HÉMON

8

L'homme poursuivait :

— Les uns comme les autres se moquent de vous. Seulement les seconds sont plus dangereux que les premiers, parce que de temps en temps ils vous jettent un os à ronger, ou tout au moins font semblant, et qu'il y a toujours des imbéciles qui s'y laissent prendre, qui croient aux promesses qu'on leur fait, et qui se résignent à leur sort et continuent à vivre comme des pourceaux dans les taudis qu'on veut bien leur laisser... S'ils avaient pour deux pence de bon sens ils diraient aux conservateurs et aux libéraux : «Voilà assez longtemps que vous jouez au volant avec le pouvoir et vous n'avez encore rien fait pour nous; alors nous allons chercher ailleurs». Et quand tous ceux-là seront venus grossir le Parti socialiste, le parti du travail, on s'apercevra que

le parti du travail c'est presque tout le pays, et il ne restera plus en dehors que quelques accapareurs d'argent et de terres, des pirates, qui ne demanderont plus qu'à se faire oublier... L'important, c'est la première fois, que les libéraux ou les conservateurs viendront vous raconter leurs histoires, de donner un coup de poing sur la table et de dire : «Nous en avons assez. Nous sommes saouls de belles paroles et de promesses et maintenant nous voulons autre chose. Nous voulons des maisons grandes, propres et commodes; nous voulons des heures de travail qui ne nous abrutissent pas et qui nous laisseront des loisirs, et nous ne voulons travailler qu'autant que le fruit du travail de chacun profitera à tous. Nous voulons de la nourriture abondante et bonne, qui n'aura pas été falsifiée par des marchands voleurs, et nous voulons de bons vêtements pour nous tous; pas des diamants et des velours pour les uns et des haillons pour les autres.» Et tout cela est possible. Il y a assez d'argent — si nous laissons subsister l'argent — il y a assez d'argent dans le monde pour tout cela; où se trouve cet argent et dans quelles mains, cela nous est égal. Où qu'il se trouve il faut le prendre et s'en servir, parce que cet argent-là est à nous puisque nous sommes ici chez nous.

Le vieux poussa le coude de Mike, et lui dit à l'oreille :

— C'est pourtant vrai ça! Mais allez donc faire comprendre quelque chose à des Saxons!

Mike ne répondit rien; les poings fermés dans ses poches, il sentait monter en lui une vague brûlante d'indignation et de colère. C'était

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Genève-Servette étouffé au deuxième tiers

Ligue A

Berne-Young-Sprinters, 6-1.	
Chx-de-Fds-Genève-S. 5-3.	
Kloten-Viège, 5-5.	
Genève-S. 17 12 1 4 99-48 25	
Chx-de-F. 17 10 3 4 71-40 23	
Viège 17 10 2 5 69-60 22	
Langnau 16 9 2 5 66-45 20	
Zurich 17 8 4 5 70-74 20	
Davos 17 9 0 8 63-58 18	
Kloten 17 7 4 6 67-64 18	

Grasshop. 16 5 3 8 48-50 13	
Berne 17 3 1 13 31-65 7	
Young-S. 17 1 0 16 39-119 2	

Ligue B (ouest)

Bienne-Thoune, 2-2.	
Sierre 17 16 0 1 108- 34 32	
Sion 17 12 0 5 80- 63 24	
Lausanne 17 10 2 5 79- 42 22	
Thoune 17 7 5 5 61- 59 19	
Martigny 17 8 1 8 63- 40 17	
Bienne 17 7 2 8 70- 88 16	
Moutier 17 6 3 8 70- 74 15	
Villars/Ch. 17 6 1 10 61- 83 13	
Gottéron 17 5 2 10 47- 59 12	
Montana-C. 17 0 0 17 48-149 0	

FOOTBALL. — Seizièmes de finale de la coupe d'Allemagne, matches à rejouer: Pirmasens-Alemanix Aix, 0-1; Borussia Neunkirchen-Hanovre amateurs, 2-1.

Théorie et pratique des comptes nationaux

(Suite de la troisième page)

vent de l'extérieur). Ce n'est qu'après avoir soustrait ces différents montants que l'on obtient le **revenu disponible**, c'est-à-dire le revenu restant en dernier ressort à la disposition des particuliers. Ceux-ci le consacrent en majeure partie à l'achat de biens et services, tandis que le reliquat correspond à l'épargne des ménages.

En définitive, le passage d'un concept à l'autre, s'exprimait ainsi pour la Suisse en 1965 (en milliards de francs) :

Produit national brut aux prix du marché	59,9
- Amortissements	- 6,1
= Produit national net aux prix du marché	53,8
+ Impôts indirects	+ 4,3
+ Subventions	+ 0,6
= Revenu national (produit national net au coût des facteurs)	58,7
- Bénéfices non distribués des sociétés	- 2,4
- Impôts frappant les sociétés	- 1,2
- Revenu échappé à l'Etat et aux assurances sociales au titre de la propriété	- 1,6
= Revenu primaire	44,9
- Contributions sociales des employeurs	- 3,0
+ Contributions sociales des assurés	+ 2,6
+ Prestations des assurances sociales aux assurés	+ 4,3
- Impôts directs	- 4,1
- Transferts nets avec l'étranger	- 1,0
= Revenu disponible	38,5

Ces données sont basées partiellement, il est vrai, sur des estimations. Elles n'en donnent pas moins un reflet satisfaisant de l'évolution économique du pays.

(«Le Mois économique et financier», SBS.)

LA CHAUX-DE-FONDS-GENÈVE-SERVETTE, 5-3 (2-1, 3-2, 0-0). — Patinoire des Mélèzes. 4500 personnes. Arbitres: MM. Märki (Berne) et Nussbaum (Langnau), des habitués! — La Chaux-de-Fonds: Rigolet; Stettler, Huguenin; Renaud, Huggler; Leuenberger, Turler, Sgualdo; Reinhard, Berger, Curchod; Hugli, Chevalley, Cuenat. — Genève-Servette: Clerc; Muller, Conne; A. et E. Rondelli; Sprecher, Naef, Henry; Chappot, Kast, Descombaz; Giroud, Joris, Rey. — Buts: 9^e minute, Kast; 15^e minute, Chevalley (Huguenin); 19^e minute, Turler (2-1); 22^e minute, Kast (Chappot); 24^e minute, Cuenat (Hugli); 25^e minute, Leuenberger (Turler); 32^e minute, Curchod; 38^e minute, Henry (Rey). — Joueurs pénalisés: A. et E. Rondelli.

La Chaux-de-Fonds a pris sa revanche sur le match des Vernets. Elle est entièrement méritée. Sans Clerc le match aurait peut-être tourné à la débâcle pour Genève-Servette et plus particulièrement au deuxième tiers-temps. Dans cette période-là, les Chaux-de-Fonniens furent rapides, entreprenants, se créèrent des occasions de but à chaque instant, en un mot étouffèrent véritablement leurs adversaires. Clerc en vit de toutes les couleurs, mais souvent il fut à la hauteur et répara par mal d'erreurs des défenseurs affolés. C'est principalement dans ce laps de temps que La Chaux-de-Fonds assura sa victoire, réalisant notamment deux buts en moins d'une minute.

Dans l'ensemble et compte tenu de l'état de la glace (rugueuse), ce fut une rencontre plaisante, empreinte d'une sportivité exemplaire. On eut aussi un avant-goût des matches du tour final, car La Chaux-de-Fonds est en forme et il sera très difficile de la battre aux Mélèzes. Hier soir encore elle a dû se passer des services de Jeannin que la Faculté n'avait pas autorisé à jouer. Son absence a été regrettable certes, mais elle fut compensée par une excellente partie de Berger et de Reinhard, alors que la troisième garni-

ture, celle des jeunes Hugli-Cuenat-Curchod a peut-être fait sa meilleure partie de la saison.

Il y eut trois tiers-temps bien différents. Le premier fut partagé. Il débuta par un jeu d'une folle rapidité de la part des Genevois. Les Chaux-de-Fonniens eurent alors un début pénible. Mais petit à petit, ils firent jeu égal avec les Genevois pour finalement s'imposer, tant et si bien que l'avance d'une longueur au terme de cette période était méritée pour La Chaux-de-Fonds.

Le deuxième tiers-temps, comme dit plus haut, fut nettement à l'avantage des protégés de Gaston Pelletier. Durant les quinze premières minutes, Genève-Servette subit une vague d'assauts incroyables.

Au début de ce dernier tiers (qui fut la meilleure période des Genevois), La Chaux-de-Fonds commença par ralentir le jeu. Elle vécut nettement sur son avance. Rigolet était en forme et les arrières en ont profité, se permettant de temps à autres des erreurs qui pourraient se payer cher une autre fois (en particulier Stettler).

Mais une fois les dix premières minutes passées, on n'eut plus de doute sur la victoire des locaux, d'autant plus que Naef, découragé, accepta la défaite. R. D.

Kloten a fait le point qui lui manquait

KLOTEN-VIÈGE, 5-5 (4-1, 1-3, 0-1). Marqueurs: H. Luthi (10^e: 1-0); H. Luthi (10^e: 2-0); U. Luthi (15^e: 3-0); Zenhausern (16^e: 3-1); P. Luthi (20^e: 4-1); Ludi (23^e: 4-2); Salzmänn (25^e: 4-3); Biner (29^e: 4-4); P. Luthi (33^e: 5-4); Ludi (43^e: 5-5). Blessé, Herold Truffer a dû quitter la glace à la 56^e minute. Arbitres: Olivieri-Pancaldi (Neuchâtel-Ascona). Devant 4500 spectateurs, le H.-C.

Kloten a obtenu, face à Viège, le point qui lui était encore nécessaire pour se qualifier pour la poule finale et pour condamner les Grasshoppers à la poule de relégation. Un départ en force permit aux Zurichois de mener par 4-1 à la fin du premier tiers mais la réaction valaisanne fut violente et Kloten peut finalement s'estimer heureux d'avoir obtenu le match nul.

Young-Sprinters encore sévèrement battu

BERNE-YOUNG-SPRINTERS, 6-1 (1-0, 2-1, 3-0). Marqueurs: Ochsenbein (11^e: 1-0); Wehrli (21^e: 1-1); Brauwand (39^e: 2-1); P. Zurbruggen (39^e: 3-1); R. Schmidt (42^e: 4-1); Ochsenbein (45^e: 5-1); Rugg (56^e: 6-1). Arbitres: Ehrensperger-Aubort (Kloten-Lausanne).

Privé de Santschi et malgré la rentrée de Messerli, les Neuchâtelois n'ont pu éviter une nouvelle et sévère défaite sur la Ka-We-De bernoise, devant 2400 spectateurs. Jusqu'à la fin du second tiers, on put croire que les Young-Sprinters parviendraient à récolter leur troisième

point de la saison mais deux buts réussis en l'espace d'une minute les mirent littéralement k.-o.

Sports divers

BOXE. — A Florence, l'Italien Fernando Atzori est devenu champion d'Europe des poids mouche en battant le Français René Libeer aux points en quinze reprises. Le combat s'est déroulé dans la salle du petit Palais des Sports de Florence, devant 2000 spectateurs (la salle ne pouvait en contenir plus).

t-il, et Mike répondit sèchement :

— Bien sûr!
Sur les confins de la foule, au milieu d'un cercle amusé, le vieil Irlandais prédit que, Mike étant socialiste, il arriverait, des choses! et les oppresseurs saxons pourraient bien, eux, passer un mauvais quart d'heure; car il venait d'un comté dont tous les habitants descendaient authentiquement de plusieurs rois d'Irlande, et un seul d'entre eux valait plusieurs douzaines d'Anglais, lorsqu'il s'agissait d'émeutes. Les yeux sur la muraille grise de la Tour, Mike, déjà lassé de principes impersonnels et de grandes idées, rêvait secrètement d'une revanche immédiate et particulière prise sur la personne d'un des voleurs d'héritage, revanche pour laquelle lui, Mike O'Brady, serait choisi comme l'instrument de la justice immanente.

A l'entrepôt où il passa tout le reste de la journée il retourna sans cesse dans sa tête la vérité qu'il venait de découvrir et quand le soir vint il s'en alla la prêcher dans tous les «pubs» de Cable Street. Il se heurta, comme tous les prophètes, à la stupidité prodigieuse des gens obtus et contents d'eux-mêmes, et après qu'il eût été jeté dehors pour avoir par trop sérieusement endommagé un auditeur incrédule, goûtant pleinement l'orgueil amer des martyrs, il s'en alla vers Aldgate promener son mépris!

Le hasard, ou peut-être un souvenir obscur, le conduisit aux «Trois Dauphins» où il retrouva la barmaid aux yeux las qui lui avait la première expliqué que l'East-End n'était pas Londres. (A suivre.)

— C'est une honte! dit-il à haute voix.

Le vieux qui le tenait toujours par le bras, le regarda d'un air étonné.

— Vous êtes donc socialiste, Mike? demanda-

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

Au Théâtre:

La Reine Morte de H. de Montherlant

Le TUF, fondé en 1961, a merveilleusement présenté la « Reine Morte », de H. de Montherlant, hier soir au Théâtre. Dans un style très traditionnel, l'auteur a utilisé avec maîtrise toutes les possibilités du français pour décrire, avec infiniment de poésie, une tragédie imaginée au Moyen Age, au Portugal.

Dans un décor sobre d'Odile Mallet, Jean Davy, ex-sociétaire de la Comédie Française, a fait la mise en scène. Il a brillamment interprété Ferrante, roi du Portugal. Pendant toute la pièce, il a tenu le rôle du personnage central et a su, avec aisance, passer de l'amertume la plus profonde à des élans de bonté, de compassion même, puis se plonger dans un détachement presque total pour s'enfoncer dans le dur réalisme d'un roi qui doit châtier pour conserver son autorité.

AU TRIBUNAL DE POLICE.

Dans sa dernière séance présidée par M. A. Bauer, le Tribunal de police a prononcé une série de condamnations pour des infractions mineures, se soldant par des peines d'amendes allant de 5 à 40 fr.

Par contre, M. M., 21 ans, sans profession ni domicile, s'est vu infliger une amende de 50 fr. et devra payer 20 fr. de frais, pour ivresse publique. Le condamné ne s'est pas présenté à l'audience.

Après la condamnation de Daniel Vessaz

On nous écrit:

La lecture de l'article relatant la condamnation de Daniel Vessaz (« La Sentinelle-Le Peuple » du 23 janvier) a fait bondir d'indignation bon nombre de gens. Quoi! dans notre pays, où la liberté est un principe de base, où l'on se vante de respecter la pensée de chacun, voilà qu'on se met à condamner pour délit d'opinion! Comment peut-on seulement imaginer que le fait de ne pas remplir un questionnaire soit un délit? Peut-on, en Suisse, obliger quelqu'un à écrire et à signer un texte avec lequel il n'est pas d'accord, l'obliger à prendre des responsabilités lorsqu'il ne partage pas l'idée de base? Ce jugement monstrueux constitue un précédent dangereux qu'il ne faut pas laisser passer. Jusqu'ici, seuls les pays totalitaires avaient le triste privilège de pouvoir obliger leurs citoyens à penser d'une certaine façon, et punissaient ceux qui ne le voulaient pas. Par la condamnation de Daniel Vessaz, la Suisse vient de faire un grand pas dans la voie du totalitarisme.

Il est plus que temps de réagir, de remettre à leur juste place ceux qui pensent que la démocratie est à sens unique. Ces gens-là doivent être dénoncés avec la plus grande vigueur. Il faut qu'ils sachent qu'il y a encore des gens pour lesquels la liberté d'opinion représente quelque chose, et qu'ils savent réagir lorsque les droits les plus élémentaires sont bafoués.

Votre journal dénonce ces injustices, heureusement. Nous sommes nombreux qui pensons comme vous, qui vous soutenons dans votre lutte contre les apprentis dictateurs. Continuez, la justice est avec vous. Ch.-A. S.

CARNET DU JOUR

RITZ: 20.30, «La Vieille Dame indigne». PALACE: 15.00, 17.45, 20.30, «Jules César». PLAZA: 20.30, «Jerry Cotton contre les Gangs de Manhattan». SCALA: 20.30, «Pas de Panique». CORSO: 20.30, «La Grande Vadrouille». EDEN: 20.30, «La Bataille de la Vallée du Diable».

Divers

SALLE DE MUSIQUE: 20.15, Teresa Berganza, mezzo-soprano.

Pharmacie d'office

Pharmacie Bernard av. Léopold-Robert 21. (Dès 22 h. appeler le No 11.)

France voisine

BESANÇON: Un gréviste trop brûlant condamné. — La Cour d'assises du Doubs a condamné à trois ans de prison un ancien chef d'équipe d'une fabrique d'horlogerie de Mâche, qui avait provoqué un incendie dans l'usine, le 28 septembre 1965, à la suite de l'échec d'une tentative de grève qu'il avait organisée en partie. Son but était de faire un peu de fumée pour montrer le mécontentement des ouvriers. Hélas pour lui, ce commencement d'incendie devint un véritable sinistre qui fit pour un demi-million de francs de dégâts.

Il y a 30 ans

Il y a eu 30 ans hier, mercredi 25 janvier, que le D^r Bourquin, chef de l'Union nationale, frappé d'une crise cardiaque, mourut en notre ville, à l'issue d'une conférence politique.

Les partis dits « nationaux » n'hésitèrent pas à se solidariser avec les admirateurs de Mussolini et de Hitler, groupés dans l'association anti-démocratique qu'animait le D^r Bourquin, pour exploiter son cadavre à des fins politiques.

Plusieurs de nos camarades furent condamnés à des peines de prison sans sursis alors qu'ils n'avaient même pas entrevu le D^r Bourquin de toute la soirée! pour avoir voulu défendre nos libertés et protéger la démocratie. On était allé jusqu'à tenter de les priver d'avocats!

Aujourd'hui Mussolini et Hitler n'ont plus d'amis, les partis dits « nationaux » sont plus suisses que jamais, ils ont oublié leur mauvaise action.

E. M.

CONGRÈS DE L'UNION DES ÉTUDIANTS SUISSES

C'est sans doute la première fois qu'un tel congrès se réunit à La Chaux-de-Fonds et dans les Montagnes neuchâtelaises. On le doit au président actuel de l'UNES, M. Théodore Buss, théologien, de Neuchâtel, puisque c'est dans le canton du président en charge que les assises de cette grande association se tiennent, que Neuchâtel, ville universitaire, a eu la courtoisie de considérer qu'elles auraient lieu, lors du tour neuchâtelais, alternativement au chef-lieu et à La Chaux-de-Fonds ou au Locle. Ainsi la Métropole de l'horlogerie aura l'honneur d'être, du-

rant quatre jours, de jeudi à dimanche, la capitale universitaire ou estudiantine de la Suisse. Les autorités du Locle sont invitées à la manifestation officielle, qui se déroule aujourd'hui même.

Quatre jours de travaux ardu attendent les délégués, de plus d'une centaine, représentant toutes les hautes écoles suisses, et d'une vingtaine de délégués étrangers. Ils prennent aujourd'hui leurs quartiers à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds; nous leur souhaitons la bienvenue dans une ville traditionnellement ouverte aux choses de l'esprit.

CHRONIQUE LOCLOISE

Le Parti socialiste et les finances fédérales

Lors de notre assemblée générale de mardi nous avons eu le plaisir d'accueillir et d'entendre André Sandoz, conseiller national, lequel est venu nous faire un rapport de ce qui s'est passé lors de la session de décembre au Conseil national, sur les finances fédérales.

Nous avons revécu l'atmosphère de cette session, et mieux compris au milieu de quelles difficultés nos camarades conseillers nationaux doivent lutter pour éviter dans la mesure du possible une décoloration plus grande des intérêts de la classe ouvrière.

Ce furent d'abord les circonstances qui ont amené la prise en considération, l'acceptation du budget, puis la motion Eichenberger sur la loi abolissant l'impôt sur les coupons, motion qui demandait de remettre à plus tard la mise en vigueur de cette loi, pour permettre ainsi de revoir ce problème; pourtant la motion a été repoussée, malgré que l'apport de cet impôt n'aurait pas été à dédaigner... Enfin ce fut la prise de position des divers partis sur le programme immédiat, sur les moyens pour équilibrer le budget, qui fut accepté après que le Conseil fédéral eut effectué une pirouette en faisant connaître qu'il faisait abstraction de l'impôt sur le chiffre d'affaires des médicaments, des savons et des produits à lessive et des livres et malgré le remarquable discours de Pierre Graber qui a fait trembler M. Bonvin.

Certains conseillers nationaux sensibilisés par le fait du repli du Conseil fédéral ont aidé à faire passer ce programme. Dans la discussion qui a suivi l'exposé de notre ami Sandoz, on n'a pas manqué d'évoquer ce qui

est une cause d'inquiétude pour l'avenir, pour nous Romands...

Quant au train des subventions, le second s'entend, il risque bien de dérailler et le troisième de ne jamais arriver...

La parole est au Conseil des Etats! Que va-t-il se passer? Des surprises? Nous comprenons un peu mieux l'expectative de l'Union syndicale suisse sur la décision à prendre, car des débats au Conseil des Etats peuvent sortir des événements de grande portée politique.

Nous aurions aimé connaître les vraies causes qui ont amené si « subitement » le déficit colossal dans les finances fédérales, malgré une époque de haute conjoncture et certains « arrières fédéraux » qui promettaient que la hausse des prix serait freinée.

Dans le domaine militaire on est resté sur notre faim. Nous aurions voulu une réponse plus nette!

Nous sentons que notre pays est à un tournant. Comment sera-t-il pris?

Aussi après avoir entendu notre ami André Sandoz et les discussions qu'ont amenées les questions posées, **LES SOCIALISTES LOCLOIS PRÉSENTS ONT CONFIRMÉ A L'UNANIMITÉ LA RÉSOLUTION PRISE EN NOVEMBRE QUANT AUX DÉPENSES FÉDÉRALES ET L'AUGMENTATION DU COUT DE LA VIE, ET S'OPPOSENT AVEC ÉNERGIE AU « S'OPPORT PROGRAMM », PROGRAMME FINANCIER URGENT DU CONSEIL FÉDÉRAL.**

R. P.

MEMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: «Le Prisonnier de Zenda».

CINÉMA CASINO: «Le Masque de Fu Manchu».

PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Mariotti. (Dès 21.00. le No 11 renseigne.)

Cyclisme

Le Tour de France 1967

Voici les étapes du 54^e Tour de France qui se déroulera du 30 juin au 23 juillet:

1^{re} étape: Angers—Saint-Malo 185 km. 500; 2^e étape: Saint-Malo—Caen 180 km.; 3^e étape: Caen—Amiens 248 km.; 4^e étape: Amiens—Roubaix 191 km.; 5^e étape: Roubaix—Jambes 167 km.; 6^e étape: Jambes—Metz 230 km.; 7^e étape: Metz—Strasbourg 205 km.; 8^e étape: Strasbourg—Ballon d'Alsace (arrivée au sommet) 202 kilomètres; 9^e étape: Belfort—Divonne 238 km.; 10^e étape: Divonne—Briançon 242 km. 500; 11^e étape: Briançon—Digne 208 km.; 12^e étape: Digne—Marseille 209 km.; 13^e étape: Mar-

seille—Carpentras par le Mt-Ventoux 193 km.; 14^e étape: Carpentras—Sète 186 km.; 15^e étape: Sète—Toulouse 231 km.; 16^e étape: Toulouse—Luchon 184 km.; 17^e étape: Luchon—Pau 233 kilomètres; 18^e étape: Pau—Bordeaux 207 km.; 19^e étape: Bordeaux—Limoges 217 km.; 20^e étape: Limoges—Clermont Ferrand (arr. au Puy-de-Dôme) 222 km.; 21^e étape: Clermont Ferrand—Fontainebleau 350 km.; 22^e étape: a) Fontainebleau—Versailles 102 km.; b) Versailles—Paris 45 km. contre la contre individuelle.

Au total, le 54^e Tour de France représente 4696 km., contre 4260 en 1966 et 4100 en 1965. C'est le Tour le plus long de ces 13 dernières années.

CHRONIQUE JURASSIENNE

VILLERET: Les assises de la Fanfare municipale. — La Fanfare municipale a tenu ses assises annuelles, samedi 21 janvier, sous l'expertise présidence de M. M. Châtelain.

Après les souhaits de bienvenue, il appartient à M. R. Meyrat, vice-président, d'honorer la mémoire d'un des membres d'honneur les plus assidus, décédé l'an passé, M. Châtelain-Schmidt, père. La lecture du procès-verbal est donnée par M. A. Barfuss. Lequel a rédigé dans un style plaisant le rapport de la course au Valais, course dite « du centenaire ». Ce fut au tour de M. Mataboni, caissier, de donner lecture des comptes. Malgré de grandes dépenses, la fanfare a su faire face à la situation. Il est évident qu'à la fanfare, les membres ont plaisir à se rendre aux répétitions puisque neuf membres obtiennent la prime d'assiduité.

M. A. Rohrer, père, doyen des musiciens, se voit remettre un modeste cadeau pour 30 ans de sociétariat, au total 46 ans de musique. A. Barfuss reçoit l'insigne pour 45 ans de musique.

Un nouveau membre d'honneur est proclamé en la personne de M. A. Bohrer fils. M. Carlo Châtelain, le dévoué animateur de la Fanfare des cadets, sur attirer l'attention sur la marche de ce groupement de jeunes qui a un effectif de 18 membres.

Jamais il ne nous a été donné d'entendre un si bon rapport présidentiel. Sans recherche aucune, mais avec sincérité, M. M. Châtelain a retracé les beaux et les sombres moments de l'on qui vient de se déterminer. Il faut le dire, l'année 1966 a été positive à tous les points de vue. Aucune démission n'étant parvenue, le comité a été réélu.

En assistant aux assises de la fanfare, on remarque que celle-ci est bien vivante et peut envisager l'avenir avec confiance.

B.

SAINT-IMIER: Jeux d'Erguel sur glace: Le Hockey-Club, la direction de la Patinoire d'Erguel et le journal « Le Jura bernois » organisent ces jeux qui, en fin de saison, poursuivent le triple but de permettre aux amateurs de hockey de jouer plusieurs matches selon les règles en dehors du championnat, de réunir en rencontres amicales les joueurs licenciés et de distraire un public friand de ce sport sur glace. Les matches débiteront en février.

SAINT-IMIER: Vente du mimosa. — Cette vente organisée sous les auspices des louveteaux, éclaireurs et routiers a rapporté la jolie somme de 1785 fr. 15. Merci aux bénévoles vendeurs et merci à tous ceux qui participèrent à cette vente.

DELÉMONT: Assemblée communale. — Une assemblée communale extraordinaire aura lieu vendredi 27 janvier 1967, à 20 h., à la salle de gymnastique. D'importants crédits figurent à l'ordre du jour.

REUCHENETTE: Issue fatale. — M. R. Sartori, âgé de 58 ans, entrepreneur à Reuchenette, est décédé hier, des suites d'une fracture du crâne subie lors du grave accident qu'il avait eu, lundi, au volant de sa voiture, au-dessus de Frinwillier. M. Sartori, hospitalisé à Bienne, n'avait pas repris connaissance.

Chronique biennoise

CRÉDITS ACCORDÉS. — Dans sa séance d'hier, le Conseil municipal a accordé des crédits d'un montant total de 84 730 fr., qui permettront l'installation de projecteurs sur les terrains d'entraînement de la pelouse de la plage et l'achat d'une saleuse automatique des rues.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

LES CHANTIERS DE L'ÉGLISE. — Hier, mercredi, aux Geneveys-sur-Coffrane, la presse a assisté à la projection d'un film sur les Chantiers de l'Eglise. Puis elle a visité le Louverain, sous la conduite de M. S. Bonjour, résident. Après le dîner, ce fut la visite de la Maison de Champreyves, sous la conduite de M. P. Pipy, directeur. Le dîner fut également suivi d'un entretien au cours duquel trois membres du Conseil synodal, MM. Ch. Bauer, président, G. Guinand et J.-S. Javet, répondirent aux questions posées par les participants. Puis vint la visite de Centre paroissial de Cressier, guidée par le pasteur W. Stauffer et, enfin, la visite de La Rochelle, à Vauxmarcus, commentée par le directeur, M. M. Jeanneret.

CERNIER: Passante renversée. — M^{me} Th. Gaberel, 54 ans, a été renversée par une voiture de Dombresson, hier soir, à Cernier, alors qu'elle traversait la chaussée sur un passage clouté, à la place du Centenaire. La victime a été hospitalisée, souffrant de fractures du tibia et du fémur.

CERNIER: Employé indélicat condamné. — Un ressortissant français, H. P., né en 1947, a été condamné hier par le Tribunal de police du Val-de-Ruz à 45 jours de prison (moins 14 jours de préventive) et à 110 francs de frais. Il s'agit d'un récidiviste. Il avait dérobé de l'argent et des objets de valeur à des collègues de l'établis-

sement où il travaillait comme sommelier, aux Geneveys-sur-Coffrane et avait également délesté son patron de quelque 400 fr., en quittant son emploi. Le tribunal a, d'autre part, infligé une amende de 200 fr. et 150 fr. de frais à J.-P. M., 1932, pour ivresse au volant.

LES VERRIÈRES: Une ferme ravagée par le feu. — Une vieille ferme construite il y a 150 ans, et située dans les environs des Verrières, au lieu-dit « Le Vy-Jeanet », a été complètement détruite par le feu mercredi au début de l'après-midi à la suite d'un incendie dont on ne connaît pas encore la cause. Le sinistre s'est déclaré dans la grange et a pris rapidement une telle expansion que les pompiers furent impuissants à le combattre, l'eau faisant défaut. La ferme abritait une veuve de 62 ans, M^{me} Léa Maire, et ses trois enfants qui ont trouvé un abri momentanément chez des voisins. 32 pièces de bétail ont pu être sauvées. Tout le mobilier et les machines agricoles sont restés dans les flammes. Les dégâts sont de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de francs.

VALANGIN: Chutes de pierres. — Des chutes de pierres se sont produites ces derniers jours sur la route des gorges du Seyon, en raison du dégel. L'une de ces pierres a fait éclater un des pneus d'une voiture, hier. Il n'y a pas eu de blessé. Une voiture avait déjà été atteinte, il y a quelques jours.

CHRONIQUE DE NEUCHÂTEL

IMAGINATIF, MAIS MALHONNÊTE. — Un ressortissant suisse accusé d'escroqueries, vols et falsification de documents a été arrêté à Athènes. Il s'agit d'un Neuchâtelais de 25 ans, venu à Athènes le 18 septembre 1966 et qui était descendu dans plusieurs hôtels de luxe d'Athènes, de Crète et de Salonique d'où il disparut sans payer la note. Les dettes ainsi accumulées s'élèvent à plusieurs milliers de francs. Le Suisse qui se disait étudiant en architecture, s'inscrivait dans les livres d'hôtels sous différents noms. En Crète, il se fit passer pour le neveu du ministre des Affaires étrangères de France, M. Couve de Murville, sur quoi on lui offrit un dîner officiel. L'escroc comparaitra devant le tribunal en février.

CONSÉCRATION PASTORALE. — Dimanche prochain, le pasteur Daniel Grobet sera consacré ministre à la Collégiale de Neuchâtel. La cérémonie sera présidée par le pasteur Ch. Bauer, président du Conseil synodal, assisté des pasteurs H. Bauer, qui prononcera la prédication, J. Vivien, pré-

sident de la Commission de consécration, et Ph. Bertrand, de l'Eglise réformée de France. Le nouveau consacré célébrera ensuite un service de sainte cène. Né en 1936 à Saint-Imier, M. Grobet a passé son enfance à Neuchâtel avant d'entrer à l'Ecole préparatoire de théologie de Saint-Germain-en-Laye (France). L'an passé, il a obtenu sa licence en théologie à la Faculté libre de Paris; après avoir dirigé un foyer d'étudiants dans la capitale française et accompli des stages dans les paroisses de Serrières et de Fontainemelon, il exerce maintenant son ministère en Corse, au service de l'Eglise réformée de France.



VENDREDI

27

JANVIER

SAMEDI

28

JANVIER

JOURS DE VENTE SCHAEFER PLAISIR DU CLIENT

PAS D'ENVOIS A CHOIX

Schaefer S.A.
sports
LAUSANNE

RUE SAINT-FRANÇOIS 18

GENÈVE: PROJETS FISCAUX

Les syndicats patronaux s'organisent pour les combattre

Dans le courant de décembre 1966, les entreprises affiliées aux institutions de la Fédération des syndicats patronaux ont reçu une circulaire de la part de l'hebdomadaire romand *L'Ordre professionnel*.

Cette circulaire appelait les patrons à la lutte pour la défense des gros contribuables, sous le prétexte d'une « charge insupportable pour l'économie genevoise. » Voyez plutôt :

Au cours de ces prochains mois, nous devons mettre tout en œuvre pour imposer aux autorités fédérales et cantonales plus de mesure et de modération en matière fiscale. Nous pensons tout particulièrement aux nouvelles propositions du Conseil d'Etat de Genève, qui entraîneraient une charge insupportable pour l'ensemble de l'économie genevoise.

Pour atteindre ce but et pour être efficace dans la lutte contre une fiscalité excessive, notre journal, qui vous est adressé gratuitement, a besoin de l'appui de ses lecteurs. Année après année, ceux-ci accordent bénévolement un soutien fort apprécié. A titre indicatif, nous précisons que le montant de notre abonnement, dont le prix est resté inchangé, est de 20 francs.

La direction de notre journal entend lutter vigoureusement contre les dépenses exagérées et les excès d'une bureaucratie toujours plus envahissante. L'Ordre professionnel estime qu'il faut continuellement rappeler à nos magistrats et à nos députés qu'ils doivent ménager les deniers publics et se soucier de la bonne marche de notre économie dont la

prospérité est indispensable pour alimenter les caisses de l'Etat.

Parlons-en, de la bonne marche de notre économie, alors que l'équipement de notre canton a un retard considérable et que celui-ci doit être rattrapé au cours de ces prochaines années. Il nous manque des hôpitaux, des écoles, des logements, etc.

Parlons-en encore de notre économie, alors qu'à cause de la progression à froid les petits et moyens contribuables ont vu leurs impôts augmenter dans des proportions mettant en danger les budgets familiaux de plus de 100 000 contribuables dont les ressources sont inférieures à 12 000 fr. par an. Parlons-en toujours de cette économie lorsque, dans le même temps, les gros contribuables recevaient de véritables cadeaux et que leurs revenus n'étaient pas imposés dans les mêmes proportions que les petits et moyens contribuables.

Les projets du Conseil d'Etat ne visent rien d'autre que d'établir une fiscalité équitable.

Face à cette opposition des milieux riches qui se refusent à faire leur part proportionnée à leurs moyens, les salariés s'organisent. Un comité d'action s'est formé, il soutient les projets fiscaux du gouvernement de tout le poids de tous les membres des syndicats qui sont des dizaines de milliers. Projets initiaux bien sûr, étant entendu que ce soutien n'est pas inconditionnée, car ledit comité d'action présidé par le secrétaire de la FOMH Genève, Eugène Suter, ne saurait se satisfaire de flacons à belles étiquettes, vides de leur contenu. Cela doit être dit.

Déjà l'on assiste à des rognures du programme quadriennal de grands travaux, par une sorte d'étalement sur un plus grand nombre d'années.

Que ces rognures soient le résultat d'une révision du coût des constructions ou un ordre d'urgence valable est une chose ! Que le but poursuivi tout simplement de ne pas faire payer aux riches contribuables leur part en est une autre !

De toutes façons, le Parti socialiste genevois n'acceptera pas que soit retardé l'équipement indispensable et urgent. La construction des bâtiments annexes à l'Hôpital cantonal, celle de l'Hôpital de gériatrie, des établissements hospitaliers en général, comme la construction des bâtiments universitaires et scolaires, ne doivent subir aucun nouveau retard provoqué par une pression quelconque de milieux irresponsables sur la majorité du Conseil d'Etat.

Nous tenons à l'affirmer bien haut.
L. PIGUET.

P.-S. — Il doit être rappelé que le Parti socialiste genevois est convoqué en assemblée générale extraordinaire lundi 6 février, à 20 h. 30, et qu'un rapport sera fait sur les projets fiscaux et le programme quadriennal.

A la Comédie

« Don Juan », de Molière

Samedi 28 janvier 1967, à 14 h. 45, deuxième matinée classique, et, à 20 h. 45, une seule représentation hors abonnement, avec Corinne Coderey, Richard Vachoux, Gérard Carat, Catherine Eger.

L. PIGUET.

Genève: Les transports en commun

Vers une réadaptation des traitements — Nette amélioration des tarifs en zone suburbaine et rurale — Légère augmentation en zone urbaine — Perception mécanisée à l'étude

Dans sa séance de hier après midi, le Conseil administratif de la CGTE a décidé de soumettre d'importantes modifications tarifaires à l'approbation du Conseil d'Etat et de l'Office fédéral des transports.

Le Conseil d'administration a conservé les avantages du tarif à zones en l'assouplissant au profit des habitants des régions périphériques: la zone suburbaine a été englobée dans la zone urbaine.

En revanche, le tarif à 40 centimes, réservé jusqu'ici à l'agglomération urbaine, ne peut être maintenu en raison du déficit de la compagnie, dont les charges vont encore être alourdies notamment par la réadaptation des salaires du personnel.

La taxe sera portée à 50 centimes, ce qui représente une hausse de 10 centimes sur le tarif urbain actuel et une diminution de 30 centimes pour les transports en zone suburbaine. Les abonnements suburbains seront supprimés et le prix de l'abonnement donnant droit à la libre circulation dans la future zone urbaine étendue passera de 30 francs à 35 francs par mois. Le tarif de campagne, légèrement remanié quant à l'échelonnement des taxes plein tarif, demeure inchangé dans son principe.

Le projet donne de très larges satisfactions aux habitants, toujours plus nombreux, des cités satellites. Il grève, il est vrai, de 10 centimes les courses en ville, mais les effets de cette majoration peuvent être fortement atténués par l'emploi des car-

nets de tickets qui subsistent. En achetant ces titres de transport, les usagers obtiendront une réduction de 22,5 %, ce qui ramènera la course de 50 centimes à 38,7 centimes.

Certes, le prix payé ne sera pas fonction de la longueur du parcours, et cela moins encore qu'actuellement. Un système plus nuancé ne pourra toutefois être envisagé que lors de l'introduction de la perception mécanisée dont l'étude se poursuit.

Ce soir à l'Institut national genevois, section de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Nous vous prions de bien vouloir assister à la conférence de M. Franz Walter, conseiller de l'Association européenne des festivals de musique, critique musical du « Journal de Genève », collaborateur de la radio et de la télévision, sur

Un phénomène du XX^e siècle « LE FESTIVAL »

vendredi 27 janvier 1967, à 20 h. 30, au siège de l'Institut, 1, promenade du Pin.

M. Franz Walter présentera des documents sur les principaux festivals qui sont organisés chaque année en Europe et il examinera l'opportunité et les chances de réussite d'un festival à Genève. Il traitera des questions économiques et artistiques posées par l'organisation d'une telle manifestation.

Séance publique. Une réception suivra.

Penthalaz: Pourquoi fonder un groupement politique?

Pourquoi, dans un village, vouloir fonder un groupement politique, ou adhérer à un grand parti?

C'est la question que se sont posée plusieurs personnes il y a dix ans, une question qui reste entière aujourd'hui pour chacun, tant qu'il n'entre pas vraiment dans la vie publique, et se satisfait simplement de ses problèmes personnels.

Le besoin d'union politique se fait sentir au moment où les désirs, suggestions, propositions que vous pouvez être amené à émettre individuellement restent lettre morte ou ne recueillent qu'indifférence ou moquerie. A ce moment-là, si plusieurs personnes sont dans votre cas, le terrain est prêt pour l'union. Une union non pas pour des intérêts personnels, mais pour participer activement à la gestion communautaire, et obtenir la force nécessaire pour simplement vous faire entendre, puis tenter d'améliorer ce que vous pensez être en mesure d'améliorer.

L'union étant accomplie, au moment de se mesurer avec la réalité des problèmes, on découvre alors qu'un apprentissage est ici aussi indispensable. Cette étude oblige à chercher des renseignements, à s'informer valablement. C'est à ce moment-là que vous appréciez votre décision d'avoir adhéré au parti qui vous semblait le plus en accord avec vos propres conceptions.

Le fait de pouvoir contacter des magistrats cantonaux, fédéraux, sans difficulté, qui directement ou par le canal d'un ami politique mieux en selle, vous fournissent leurs conseils et renseignements précieux, permet de mieux résoudre des problèmes à l'échelle de la commune. Certains avis sur le droit sont indispensables également, et vous les obtenez de la même façon.

Tous ces avantages manquent en général aux groupements locaux qui ne voulant pas adhérer à un parti pensent parvenir à résoudre tous les problèmes par la seule vertu de leur bon sens; maintenant, cela ne suffit plus.

C'est une grande erreur de croire que l'adhésion de principe à un parti limite votre liberté. Lorsque vous adhérez à un parti dont les buts et procédures coïncident en grande partie avec vos idées, en suivant la doctrine du parti vous suivez automatiquement vos aspirations. Et en plus, quels enseignements sont retirés au contact d'autres membres de votre parti lors de congrès, assemblées, etc., et des discussions et confrontations qui en résultent. C'est au contraire une plus grande liberté que vous obtenez en élargissant votre horizon. C'est échanger une liberté apparente, souvent impuissante, contre une liberté agissante, la seule véritable finalement.

Après dix ans, nous pouvons dire: oui, nous avons eu raison de fonder notre section, et nous avons trouvé dans notre parti la plupart des choses que nous souhaitions.

Même nos adversaires politiques ont bénéficié de la confrontation, et ils admettent aujourd'hui que notre section est un élément moteur dans notre vie communale et régionale.

Les travaux préparatoires avant les conseils communaux permettent un travail plus rapide et plus ordonné dans les séances et cette façon de procéder est finalement bénéfique pour tous.

Genève: Projet de réforme fiscale

Ce qu'on ne lira pas dans le « Genevois »

Il est intéressant de lire les prises de position concernant la réforme fiscale, audacieuse mais juste, proposée par le Conseil d'Etat, défendue avec beaucoup de vigueur par le chef du Département des finances, M. Babel, attaquée avec non moins de vigueur par les partis bourgeois, les milieux patronaux et les affairistes. Notre trésorier cantonal résistera-t-il à tant de hargne, voir de menaces de la part de ceux qui ne veulent pas voir la vérité en face, nos besoins en équipements et les moyens de les financer.

Mis à part les partis vigilant et libéral que l'on doit considérer comme aile extrême droite, les partis chrétien-social et radical sont tenaillés par des luttes intestines évidentes. Les petits et moyens contribuables membres de ces partis, également militants dans les organisations professionnelles parallèles ont d'emblée applaudi les projets de M. Babel et du Conseil d'Etat. Aujourd'hui, ces militants chrétiens-sociaux et radicaux se refusent à faire machine arrière, mis à part quelques aménagements de détail. A force de résolutions et de communiqués de presse, les syndicats chrétiens ont fait connaître leur position. Par contre, le public est moins informé en ce qui

concerne la position des syndicats, dits autonomes, d'obédience radicale. Le bulletin de décembre 1966 de la dite association comble cette lacune.

Une importante réunion du groupe de la ville et des Services industriels, section de l'Association des syndicats autonomes genevois, s'est tenue le 25 novembre dernier à la Salle communale de Plan-les-Ouates. Il s'agissait en somme de la soirée annuelle, avec apéritif-concert, un copieux repas (dixit) et une partie officielle.

Tous les chefs radicaux étaient présents: M. Cartier, président du Parti radical genevois, MM. Duboule et Schmitt, conseillers d'Etat; A. Guinand, ancien président du Conseil national, et de nombreuses autres personnalités; M. G. Schaeffer, président.

A l'heure des discours, M. Cartier a fait part des réserves qu'il formule au sujet du projet de refonte fiscale élaboré par le Gouvernement genevois. « Notre qualité de syndicalistes, écrit le chroniqueur auteur de ce compte rendu, nous interdit de le suivre (M. Cartier) dans son raisonnement. Pour notre part, nous appuyons totalement les propositions gouvernementales. »

Et plus loin, dans le même bulletin nous lisons: Quant à nous, c'est un soutien inconditionnel que nous apportons au gouvernement que nous remercions pour l'initiative courageuse qu'il a prise, au risque de se faire traiter de démagogue par ceux qui n'ont aucun scrupule à établir leur fortune aux dépens des consommateurs.

Les députés radicaux ne pourront pas fouler aux pieds les revendications des petits et des moyens contribuables qui, membres des syndicats autonomes affirment qu'ils soutiendront le Gouvernement genevois. Ce soutien n'est pas inconditionnel, il vise le projet initial de réforme fiscale tel qu'il a été proposé à fin octobre par le Conseil d'Etat et non point les propositions faites par les quatre partis bourgeois qui tentent de vider les projets fiscaux de leur substance, laquelle vise à la démocratisation de la fiscalité. Nous en sommes fort heureux.

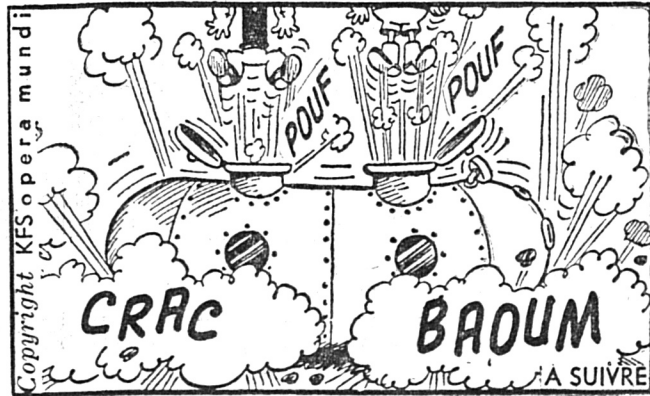
Comptoir des sociétés du BAZAR DE L'ALE

vous donnera des suggestions intéressantes pour la création de prix souvenirs, récompenses, jubiliés, coupes de sport, challenges, plaquettes, médailles.

On se charge de toutes gravures Beau choix, prix intéressants Toujours des nouveautés Tout pour l'organisation de vos fêtes, kermesses, etc.

Location de verrerie, vaisselle EWALD PETIT, LAUSANNE Tél. (021) 22 22 14, rue de l'Ale 30

LES AVENTURES DE
**POPEYE
ET POUPA**



Le Mouvement de la jeunesse du Parti chrétien-social a organisé un forum sur le thème « Service civil et objection de conscience », qui a eu lieu vendredi soir, 20 janvier, au Centre universitaire protestant.

Le débat a été introduit par un bref exposé de MM. G. Kobi, étudiant en théologie; Ed. Givel, président des sociétés patriotiques; R. Vuataz, professeur; J.-M. Torello, greffier au Tribunal militaire.

Cette soirée avait été organisée dans le but d'approfondir le problème en question par la confrontation de points de vue différents.

Au cours de la discussion, le président de la Jeunesse chrétienne-sociale a exprimé le point de vue du Comité du mouvement et a donné connaissance de la résolution suivante:

« Considérant que le principal souci de l'humanité à l'heure actuelle devrait être de promouvoir dans le monde une situation de paix dans la justice;

» Considérant que notre pays se doit, en vertu de sa mission humanitaire et de sa neutralité active, de jouer un rôle important dans cet effort;

» Considérant que l'effort consenti par notre pays pour la défense nationale, nécessaire pour la garantie de notre neutralité, ne constitue cependant pas une contribution à l'établissement de la paix mondiale;

» Le Comité de la jeunesse genevoise du Parti indépendant chrétien-social:

— estime que l'institution d'un service civil suisse officiel donnerait au monde, le témoignage du souci concret de notre pays de travailler dans la mesure de ses moyens à la paix mondiale.

— Invite les autorités fédérales à créer parallèlement au service militaire et dans le sens indiqué ci-dessus, un service civil à fonction nationale et internationale.

— Pense que l'institution de ce service civil permettrait également de résoudre le problème des objecteurs de conscience, dont les autorités doivent se préoccuper.

Service civil et objection de conscience

La position défendue par Roland Vuataz, objecteur de conscience

L'OBJECTEUR ET LA SOCIÉTÉ

Lorsqu'on parle d'objection de conscience, il faut d'abord s'entendre sur le terme, puisqu'il prête à confusion, et même à suspicion.

L'objection, en effet, se définit ordinairement par une attitude négative. Celui qui objecte est quelqu'un qui dit non, qui se refuse à, qui s'abstient de, qui fait obstruction à, en l'occurrence au programme de défense nationale. De plus il refuse de « servir », ce qui, dans l'optique de l'évangile — dont il se réclame parfois — devient très contestable, même désagréable.

Par ailleurs l'objection est dite « de conscience », ce qui laisse entendre que l'objecteur adopte une attitude purement individualiste, conséquence d'une exigence morale appliquée à soi. L'objecteur est suspect d'avoir « son idée », et d'appliquer « sa petite conscience » à un problème qui le dépasse complètement, puisqu'il concerne l'ensemble de ses concitoyens et que son attitude l'amène à se désolidariser du sort commun.

En conséquence « l'objecteur de conscience » est un personnage classé dans la pharmacopée helvétique dans les « separanda », voire dans les « venena », et les mieux intentionnés parmi ses compatriotes lui souhaitent un sort clément, un petit service bien à lui, pour lui éviter les désagréments de la prison (les contacts avec, oh! ces affreux détenus de droit commun), et pour lui permettre néanmoins de prouver ses bonnes dispositions à l'égard de la patrie.

Or l'étiquette colle rarement à l'examen sociologique de la réalité. L'un est instituteur, l'autre peintre en bâtiment, l'un est officier, un autre simple soldat, l'un est catholique, un autre protestant, un autre agnostique, l'un est un homme jeune, l'autre un homme d'âge mûr, l'un refuse d'em-

blée tout service, un autre un cours de répétition, un autre a fait la mobilisation. Comment s'y retrouver?

A vouloir tenter une définition de l'objecteur ou de l'objection, on se perdrait. Chacun a mûri sa décision par un cheminement différent. Mais tous apportent à la cause une pierre de plus. A quelle cause? A l'extension du concept de défense nationale. S'il ne s'agissait que de régler des cas individuels, l'objection ne rencontrerait pas, aujourd'hui, notamment par la presse, un écho grandissant dans l'opinion publique. Les objecteurs ne sont en réalité que des points de cristallisation d'une situation dont chacun ressent de plus en plus qu'elle le concerne aussi. Cette situation ambiguë d'une société qui veut passer d'un stade où les nations règlent leurs conflits par la raison du plus fort à un stade où elles confieront leurs dissensions à un tribunal d'arbitrage obligatoire reconnu par toutes. Mutation analogue à celle par laquelle l'individu passa lorsqu'il admit la nécessité d'une justice exercée par un tiers, lorsqu'il comprit que, pour passer de la tribu à la civilisation, il fallait que le gourdin cède le pas.

L'objecteur est donc un homme qui réclame que sa patrie ne souscrive plus à ce comportement d'adolescent vaniteux et égoïste, qui ne veut pas admettre que la vie en société — cette société d'hommes de toute la terre — comporte des servitudes quant à l'exercice de sa liberté personnelle.

La prise de position des objecteurs dépasse donc de loin les considérations d'une morale individuelle (ce serait trop confortable). Elle nous engage dans une réflexion politique et collective.

C'est à ce niveau que les objecteurs s'insurgent contre notre conception habituelle de la défense nationale. La part énorme de temps, d'efforts et d'argent que la Suisse consacre aujourd'hui à sa défense militaire crée à l'intérieur un déséquilibre social,

culturel et moral incompréhensible et inacceptable pour un pays comme le nôtre et constitue, de plus, une offense à la misère de deux hommes sur trois. Ils estiment qu'aussi longtemps que, chez nous, les puissances de l'argent, le pouvoir civil et les traditions militaires se donneront la main pour justifier, par une politique commune, l'aberration que constitue ce déséquilibre, l'objection de conscience sera un bon moyen de contester cette collusion insupportable et d'appeler ses concitoyens à promouvoir dans les faits une éthique ouvertement opposée à l'escalade de la violence.

En cela l'objecteur est un véritable patriote. Car le patriotisme, c'est aussi la conscience que le pays a une mission, et que, s'il y faillit, son premier devoir est de la lui rappeler. Si le patriotisme est une vertu vivante, et non seulement la satisfaction d'un passé, glorieux peut-être, mais malheureusement révolu, il doit tendre à une réforme constante des institutions et des hommes. Si l'on veut, l'objecteur est en quelque sorte le patriote de demain, et son message ne peut nous atteindre que dans la mesure où nous sommes sensibles à ce que nous devenons.

Il faut dire ici que les objecteurs n'ont de sens que s'ils se présentent comme des signes d'un ordre nouveau et non comme les détenteurs de la vérité. Aussi suis-je quant à moi persuadé qu'une armée est encore nécessaire dans notre pays aujourd'hui, ne serait-ce que parce que la population n'est pas encore mûre pour accepter qu'elle soit remplacée par un service national plus actif et par un service aux pays en voie de développement.

Néanmoins, le problème reste posé de savoir si la Suisse, par hantise de perdre son bien-être, va se défendre comme s'il s'agissait pour elle d'une question de vie ou de mort, ou si elle se prépare à participer au nouvel ordre de choses auquel aspirent, finalement, toutes les nations, mais qu'elle est mieux à même de promouvoir, étant donné la nature de ses institutions politiques et de ses traditions humanitaires.

Hockey sur glace

48 retenus pour jouer contre l'Autriche!!!

La Commission technique de la Ligue suisse de hockey sur glace formée comme il suit les équipes appelées à rencontrer l'Autriche et la France:

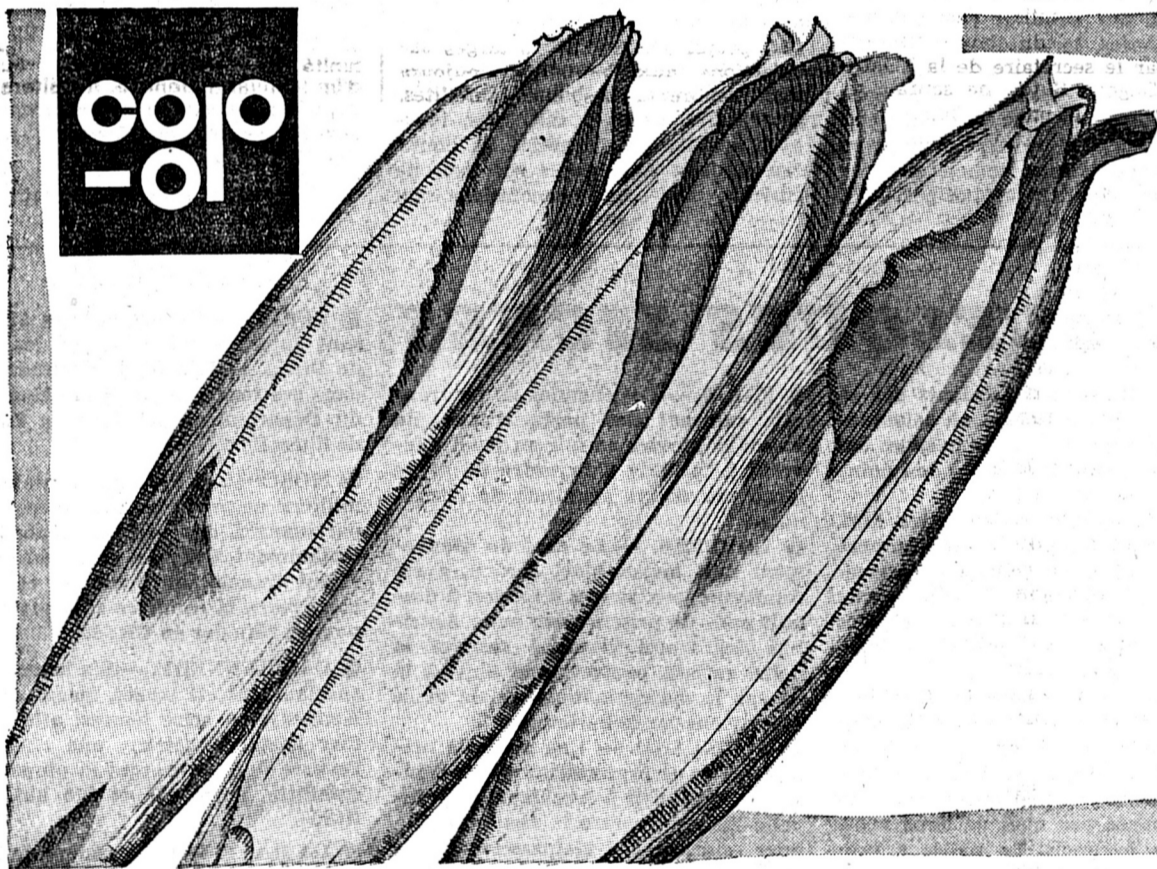
● Suisse A (4 et 5 février à Berne et à Zurich contre l'Autriche):

Gardiens: Meier (Grasshoppers), Berthoud (Martigny); défenseurs: G. Furrer (Viège), U. Furrer (Zurich), Aeschlimann (Langnau), Kradolfer (Davos), Huguenin (La Chaux-de-Fonds), Panzera (Ambri); avants: U. Luthi, P. Luthi, H. Luthi (Kloten), Henry (Genève-Servette), Turler (La Chaux-de-Fonds), Dubi (Lausanne), Keller, Weber (Grasshoppers), Ehrensperger (Zurich), K. Heiniger (Grasshoppers), W. Wittwer, G. Wittwer (Langnau), Piller (Villars/Champéry).

● Suisse B (4 et 5 février à Genève et à Wengen contre la France):

Gardiens: Nagel (Young-Sprinters), Darbellay (Viège), Clerc (Genève-Servette); défenseurs: Brun (Langnau), Penseyres (Lausanne), Buchser et Lot (Kloten), Suppan (Coire), A. et E. Rondelli (Genève-Servette), Henzen (Sierre); avants: Baldi, C. Celio et G. Celio (Ambri), Pargetzi, Flury et Eggersdorfer (Davos), Descombaz, Giroud (Genève-Servette) et Jeannin (La Chaux-de-Fonds), Ludi, Biner (Viège) et Taillens (Montana Crans), Wüthrich (Langnau), R. Schmidt (Berne) et Chevalley (La Chaux-de-Fonds), J.-J. Paroz (Young-Sprinters).

BALE: Les jeunes protestent. — Le Parlement des jeunes de Bâle, dans une lettre ouverte adressée au Conseil fédéral, prend position au sujet de l'expulsion de l'éditeur suédois Andersson. Le Parlement des jeunes demande au Conseil fédéral de revenir sur sa décision, car il est, selon lui, « dangereux d'écarter des adversaires politiques par des mesures aussi arbitraires ».



Endives

de Bruxelles 1.20

la livre

Nos autres actions :

Lard maigre, sachet de 200/300 g., le kilo Fr. 9.50

Pommes Golden II le kilo Fr. 1.10

Encore meilleur marché grâce à la ristourne

Du 26 janvier au 8 février 1967

VENTE DE BLANC

autorisée par la Préfecture

10%

sur nos articles de BLANC et de TROUSSEAUX

MAISON DU TROUSSEAU

JOHN PERRENOUD

Avenue Léopold-Robert 37
LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. (039) 2 34 27

Boucherie O. Grunder

Balance 12, La Chaux-de-Fonds

Tél. 21775

vous offre cette semaine

**ACTION
DE SAUCISSES
neuchâtelaises**

On cherche pour le district de Moutier

3 AIDES-CANTONNIERS

Age: 20 à 32 ans. Possibilité de nomination.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Gigon William, voyer-chef à Moutier.

Discrets Rapides Sans caution

BANQUE EXEL

Av. L.-Robert 88

La Chx-de-Fds

Tél. 3 16 12



ARTICLES HYG.

1^{re} qual. 12 p 4.50;

lubrifié. 12 p 6.50;

assort. 24 p 10.—

Expéd discrète et rapide par

F. Widmer, case 54,

Grand'Rue, 5000 Berne 8.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Inde: La menace de la révolution

Le régime démocratique indien est menacé par une révolution, a déclaré hier le président de la République de l'Inde, M. Radhakrishnan, dans un message radiodiffusé à la nation à la veille du 18^e anniversaire de la fondation de la République.

Le président, qui a tracé un tableau particulièrement sombre de l'année 1966, « la pire, a-t-il dit, depuis notre indépendance », a évoqué les rivalités politiques, les conflits de castes, les grèves de la faim, les menaces de suicide par immolation, les émeutes et les sabotages qui ont agité l'Inde ces derniers mois. Toute cette agitation, a-t-il poursuivi, « a amené chez plusieurs des doutes quant à la stabilité d'une Inde unie et démocratique ». Soulignant qu'il ne fallait en aucun cas encourager la croyance selon laquelle la violence serait seule capable d'apporter un changement à la situation actuelle, M. Radhakrishnan a ajouté: « Si nous approuvions une telle conduite, nous nous engagerions

inégalement dans la voie d'une révolution ».

Abordant ensuite les problèmes économiques, le président indien a dénoncé la tendance à mettre tous les échecs sur le compte des calamités naturelles. « En dépit de l'accroissement de la production agricole et industrielle, a-t-il dit, nous sommes incapables de subvenir aux besoins d'une population en constante augmentation. Les conditions de sécheresse ont été cette année les pires que le pays ait jamais connues », a ajouté le président. « Toutefois, même en tenant compte de toutes les difficultés, a-t-il conclu, nous ne pouvons pas excuser une incompétence largement répandue et la très mauvaise gestion de nos ressources. Nous ne pouvons pas non plus ne pas tenir compte du fait que dans ce pays, qui souffre d'une manière chronique de pénurie alimentaire, un tiers de la production annuelle est victime des calamités et du gaspillage ».

Rome: Nouvel attentat contre le PCI

Une violente explosion s'est produite, vers 23 h. 10 (heure locale), via Sinuessa, située près de l'église Saint-Jean-de-Latran, dans le centre de Rome. L'engin qui a fait explosion avait été placé devant la porte de la section locale du Parti communiste. La déflagration a été particulièrement violente. Elle a été entendue dans de nombreux quartiers de Rome. Toutes les vitres du local ont volé en éclats, ainsi que celles des immeubles environnants. On ne déplore pas de blessés. L'attentat a toutefois causé des dégâts légers et a été beaucoup moins grave que celui commis lundi soir contre le siège de ce parti. Il semble que les deux attentats aient constitué une manifestation d'hostilité contre la visite de M. Podgorny. Mercredi soir, des tracts signés du MSI (mouvement de tendance néo-fasciste) et sur lesquels on lisait « Podgorny, rentre chez toi! », ont été lancés dans les rues du centre de Rome.

Paris: Les entretiens franco-britanniques terminés

Le dernier entretien qui a réuni à l'Élysée, hier après midi, le général de Gaulle et Harold Wilson a revêtu le caractère d'une séance « élargie ». Tous les membres des deux délégations étaient présents. H. Wilson s'est rendu ensuite au Cercle interallié où il a tenu une conférence de presse.

« Nous avons été extrêmement encouragés par la réception qui nous a été faite par le président de Gaulle et les ministres français, et la courtoisie qui a marqué nos entretiens à Paris », a-t-il déclaré. « Nous n'étions pas venus à Paris pour poser des questions auxquelles la réponse devait être un oui ou un non. Nous comprenons parfaitement que les membres de la Communauté européenne doi-

vent se consulter avant de prendre aucune décision », a ajouté le premier ministre. « Nous avons eu des discussions approfondies sur tous les problèmes relevant du Traité de Rome ou de l'application de ses dispositions, et qui concernent les divers gouvernements des pays du Marché commun et de la Grande-Bretagne, a déclaré le premier ministre britannique. Aucune question pertinente n'a été évitée. Nous pensons que nos interlocuteurs français ont été impressionnés par notre sincérité et notre ferme volonté d'adhérer au Marché commun. » « Nos entretiens ont été extrêmement amicaux et cordiaux » a ajouté H. Wilson. La délégation britannique a ensuite regagné Londres.

Chine: Première intervention de l'armée

Radio-Pékin a annoncé, jeudi matin, que, pour la première fois, l'armée chinoise était intervenue directement dans le cadre de la « révolution culturelle » en encerclant des éléments antiparti à Harbin, dans le nord-est de la Chine.

La troupe est intervenue en Mongolie intérieure pour expulser des éléments maoïstes qui occupaient les locaux d'un journal local, rapporte jeudi matin le correspondant à Pékin du journal « Yomiuri » faisant état d'affiches apposées, mercredi à Pékin et relatant l'incident.

L'agence Tass, enfin, a annoncé, mercredi soir, que des milliers d'ou-

vriers et de paysans, armés souvent de matraques, s'étaient portés au secours de la section locale du Parti communiste et d'institutions d'Etat au cours d'une bataille rangée contre les Gardes rouges à Paoting, à 150 kilomètres de Pékin. L'agence soviétique déclare, sur la base d'informations contenues dans les journaux chinois, qu'une situation grave se développe actuellement dans les provinces de Chansi, Chensi, Hopei, Kiangsi et dans d'autres régions. Tass ajoute que dans le district de Fanchan et dans la province de Hopei plus de dix mille paysans ont attaqué des Gardes rouges venus de Pékin et les ont chassés du district.

Zurich honore la mémoire de Churchill



En présence de Lord Butler, ancien ministre du gouvernement de Winston Churchill durant la guerre, une plaque commémorative a été dévoilée mardi soir dans la grande salle de l'Université de Zurich. La plaque rappelle le fameux discours de Winston Churchill du 19 septembre 1946, à Zurich, quand il a demandé la création des Etats-Unis d'Europe.

LA GRANDE-BRETAGNE ET LE MARCHÉ COMMUN

La candidature de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne soulève un intérêt qui va grandissant. Les journaux d'opinion y consacrent des pages et la presse dite d'information commente à sa manière les démarches entreprises par le Gouvernement britannique. Lorsqu'en 1963, ce même gouvernement, alors dirigé par le Parti conservateur, présenta une première fois sa candidature au Marché commun, pour se heurter au veto du général de Gaulle, on estima que les Britanniques avaient plaidé leur cause sans l'avoir assez préparée. On affirma, d'autre part, que les sondages d'opinion entrepris en Angleterre révélaient que les 45 % de la population seulement étaient favorables à ces démarches. Autrement dit, on s'efforçait de rejeter l'échec des pourparlers sur ceux qui avaient encaissé le camouflet du général, pour lui conserver le mythe qui lui permit de se présenter comme le père de l'Europe.

Aujourd'hui, l'Angleterre a un gouvernement travailliste; les sondages d'opinion démontrent que les 63 % des Anglais appuient les démarches entreprises par H. Wilson. Le climat devrait être favorable aux pourparlers d'approche qu'il a commencés par sa

visite à Rome et à Strasbourg. Cette préparation s'est soldée par un succès. Le journal « Le Monde » titrait un de ses papiers « Le Premier britannique a gagné la première manche », mais ce quotidien ajoutait en tête d'un autre article: « Malgré l'approbation enthousiaste de l'Assemblée de Strasbourg, H. Wilson a fort à faire pour convaincre le général de Gaulle de la sincérité de sa conversion à l'Europe. » En réalité, on constate que de grands efforts sont entrepris pour excuser, par avance, un éventuel refus du général. Les mêmes journaux qui avaient reproché aux conservateurs britanniques de s'être présentés devant le général sans préparation, reprochent à H. Wilson d'être trop habile, de se montrer trop prudent, de ne pas s'être présenté devant le général avant de ne rien entreprendre, comme si celui-ci était « Dieu le père » ou « le pape de l'Europe ». On va jusqu'à jeter le doute sur la volonté d'aboutir qui anime H. Wilson et son gouvernement en les accusant de chercher à obtenir le veto du général pour se présenter comme des victimes devant l'opinion anglaise et européenne!

Le général de Gaulle ne consulte personne. Ses motifs d'opposition, que

l'on explique par son désir de vouloir créer une Europe capable de se défendre politiquement et économiquement devant et face aux USA, ne résistent pas à une analyse honnête.

Comment comprendre, en effet, qu'il accepte une coopération avec l'Allemagne de Bonn et l'Italie, par exemple, alors que ces deux pays sont aussi tributaires et inféodés aux Etats-Unis — si ce n'est plus! — que l'Angleterre? De Gaulle oublie aussi que l'économie française n'a nullement échappé à l'attention des affairistes des USA et que les capitaux américains investis dans l'industrie de son pays ne sont pas sans importance: l'affaire des ordinateurs en est une preuve éclatante. Il faut donc croire que la position du général de Gaulle s'explique moins par un souci profond d'une indépendance durable de la politique française que par la crainte de n'être plus le premier dans l'Europe telle qu'elle se présente aujourd'hui. Sa politique à courte vue, qui ne s'inquiète pas de l'avenir, est celle d'un homme qui sait qu'il ne sera plus présent pour en assumer les responsabilités par la suite.

EUGÈNE MALEUS.

Le « kennedysme » en déroute

Après que plusieurs journalistes se furent refusés, William Manchester accepta d'écrire le livre que M^{me} Jacqueline Kennedy sollicitait. « Mort d'un Président » paraît simultanément en plusieurs langues. L'hebdomadaire français « Paris-Match » s'en est assuré l'exclusivité pour les pays francophones. « Look » et « Epoca » publient le même texte alors que M. Henri Nannen, directeur de « Stern », magazine allemand, s'est refusé à censurer les 1600 mots jugés inopportuns par la famille Kennedy. On sait que ces passages ont trait à l'inimitié des Johnson et des Kennedy; William Manchester n'a pas la plume très tendre à l'égard de l'actuel président des USA. Il relève, entre autres choses, la « nullité politique » de Johnson. Ces propos, il les tient des Kennedy. Grave erreur tactique car, si Johnson — donc les démocrates — ne renouvelle pas son mandat en 1968, un républicain, comme Romney ou Westmoreland (pourquoi pas lui?),

aurait grande chance de se maintenir en 1972. Robert Kennedy n'apparaît pas encore aujourd'hui comme l'homme capable d'évincer Johnson d'ici à 1968 au sein du Parti démocrate. Leurs sorts sont liés pour le présent. Le kennedysme, d'autre part, risque de voir rogner ses ailes mythiques, les années aidant.

En fait, « Mort d'un Président » apparaît comme second éteignoir après le rapport de la Commission Warren. Son tirage est assuré. En aucune ligne, William Manchester ne conteste la seule culpabilité d'Oswald. L'intelligentsia américaine y trouve son compte, car les querelles Johnson-Kennedy ne sont ignorées de personne. La mise en évidence d'un vaste complot ayant pour but l'assassinat de Kennedy mettrait directement en cause la bonne conscience américaine. Celle-ci est, pour l'instant, acquittée au bénéfice du doute, car, si deux Américains sur trois ne croient plus aux conclusions du

« Rapport Warren », donc à la seule culpabilité de Harry Oswald, les organismes gouvernementaux s'y tiennent. Trop d'intérêts semblent être en jeu, et cela en pleine guerre du Vietnam.

La mort de Jack Ruby a déjà troublé pas mal de consciences. « Ce n'est jamais, comme l'écrit Thomas Buchanan, que le quinzisième « témoin » décédé depuis l'assassinat de Kennedy. » Pour l'instant, seul le kennedysme est en déroute. Il se pourrait bien que, d'ici quelque temps, les ouvrages de Mark Lane, Richard H. Popkin, Thomas Buchanan, Edward Jay Epstein et les articles de l'historien anglais Hugh Trevor-Roper mettent en déroute l'Amérique tout entière. Et la guerre du Vietnam cause actuellement trop de casse-tête à l'administration Johnson pour qu'elle relance une nouvelle enquête sur l'assassinat de Kennedy. Attendons le reflux!

Charles-André Gunzinger.

EN QUELQUES LIGNES

● MOSCOU. — Des incidents ont eu lieu sur la place Rouge, où soixante-neuf étudiants chinois de passage ont manifesté devant les tombes de Lénine et de Staline.

● ROME. — L'entretien entre MM. Podgorny et Saragat a été consacré à la sécurité européenne, au désarmement, à la guerre du Vietnam, aux possibilités de coopération au sein des Nations Unies et aux problèmes intéressant les deux pays.

● BERLIN. — Le chancelier Kiesinger est reparti mercredi après midi pour Bonn après un séjour de trente-six heures à Berlin-Ouest. Hier soir, une manifestation « anti-Kiesinger » avait été organisée par quelque deux cents étudiants berlinois. La police a procédé à cinq arrestations.

● WASHINGTON. — Le premier cargo à propulsion atomique, le « Savannah », sera désarmé au mois d'août, annonce l'administration maritime américaine. Il n'était pas rentable commercialement.

● MOSCOU. — Un satellite artificiel, le « Cosmos 139 », a été lancé mercredi en URSS.

● PARIS. — La Cour d'assises de la Seine a ordonné la mise en liberté de l'étudiant marocain El Mahi, impliqué dans l'affaire Ben Barka. Il est assigné à résidence chez son beau-frère, à Tours.

● SAIGON. — Un avion d'observation américain est entré en collision avec un hélicoptère, mercredi, au-dessus de l'aérodrome militaire de Song Be, à 65 km. au nord de Saïgon. Cinq soldats américains ont été tués et deux autres grièvement blessés.

● PARIS. — R. Frassati, un des membres du commando OAS qui assassina le commandant Kubaziak, à Aix-en-Provence, le 25 juin 1962, parce qu'il avait refusé de participer au putsch d'Alger l'année précédente, a été condamné, hier, par la Cour de sûreté de l'Etat, à vingt ans de réclusion. Frassati, qui s'était enfui après le crime, avait été extradé de Suisse en septembre dernier.

● PARIS. — Les chemins de fer français subiront des perturbations, du mardi 31 janvier au soir au jeudi 2 février, à la suite d'un ordre de grève lancé par divers syndicats de cheminots.

● LONDRES. — Le chef du Mouvement nazi britannique, Jordan, a été condamné, aux assises d'Exeter, à dix-huit mois de prison, pour avoir distribué des tracts visant à susciter la haine raciale, contrevenant ainsi à la loi sur la discrimination raciale votée récemment par le Parlement.

● AUCKLAND. — Une nouvelle manifestation de protestation s'est déroulée mercredi soir à Auckland, en Nouvelle-Zélande, contre la visite du premier ministre sud-vietnamien, le général Ky.

● DJAKARTA. — L'un des derniers appuis du président Soukarno s'est effondré: en effet, le Parti national qu'il avait créé a refusé de suivre les enseignements du marxisme. Le parti, qui toujours l'avait appuyé, a invité le président à concentrer ses efforts au développement de l'union nationale et aux intérêts du pays.

● WASHINGTON. — Le porte-parole du Département d'Etat a qualifié mercredi de « fausse » l'information de presse selon laquelle M. Humphrey, vice-président des Etats-Unis, serait prêt à se rendre à Hanoi pour discuter des perspectives de pays avec les dirigeants du Vietnam du Nord.

● NEW YORK. — Dans une violente attaque déclenchée contre le président Johnson, le président du groupe démocrate au Sénat, le sénateur Mansfield, a réclamé une nouvelle fois une réduction des effectifs américains en Europe.

● TEL-AVIV. — La réunion de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne qui s'est tenue hier en territoire syrien a pris fin à 16 heures (heure locale). La commission se réunira à nouveau dimanche prochain mais, cette fois, du côté israélien de la frontière.

● PÉKIN. — De nombreuses affiches sont apparues mercredi sur les murs de Pékin, réclamant le rétablissement dans ses fonctions de Hsiao Hua, chef du Département politique de l'armée de libération.

● MOSCOU. — Plusieurs centaines de milliers de ressortissants chinois appartenant à des peuples minoritaires (notamment Ouïgour et Kazakh) raient franchi, au cours de ces derniers mois, la frontière sino-soviétique pour se réfugier en URSS.

● CAP KENNEDY. — Six laboratoires spatiaux ont été lancés, mardi, du Cap Kennedy, en seize heures, afin d'étudier la thermosphère, une région de l'espace que parcourent la plupart des satellites, entre 120 et 370 km. d'altitude.

● LA HAYE. — Le Ministère de l'économie des Pays-Bas a laissé prévoir pour l'année 1967 des prix plus élevés, du chômage, une baisse des profits dans l'industrie et un ralentissement général de la croissance économique.

MADRID. — La police espagnole a publié une mise en garde, demandant au public de ne pas s'associer à la manifestation prévue pour vendredi prochain, « préparée par des éléments communistes opposés au gouvernement du général Franco ». La police ajoute que cette manifestation est illégale, et qu'elle procédera à des arrestations. On a répandu, ces temps derniers, des tracts demandant à la population de boycotter les transports en commun, en raison de l'augmentation des tarifs, et qualifiant le récent référendum de « carnaval ».

● BELGRADE. — Si les résolutions d'une éventuelle consultation mondiale des partis communistes doivent avoir un caractère « obligatoire pour tous », si cette conférence doit être une reprise des consultations semblable aux précédentes et, surtout, si les résolutions y sont adoptées à la majorité des voix, alors la Yougoslavie n'y enverra pas de délégation, a décidé, en résumé, le Comité central de la Ligue des communistes yougoslaves.